

Annexe 3

Plan de Vigilance

Conformément à la LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Transdev Group a établi et met en œuvre un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de ses activités et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Cette démarche s'appuie sur :

1. Un processus d'identification, analyse et hiérarchisation des risques	52
2. Des procédures d'évaluation établies, au regard de la cartographie des risques	52
2.1 Evaluation des filiales	52
2.2 Evaluations des sous-traitants et fournisseurs	52
3. Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves	53
3.1 Un cadre de Règles structurantes	53
3.2 Une gouvernance responsable et responsabilisée	53
3.3 Des actions concrètes de prévention et suivi	53
4. Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques	53
5. Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité	53
5.1 Risques et Compliance	53
5.2 Performance extra-financière	54

Le présent document constitue une annexe au rapport de gestion de Transdev Group.

1. Un processus d'identification, analyse et hiérarchisation des risques

Les principaux risques du Groupe concernant le devoir de vigilance concernent :

- La lutte contre le changement climatique, la réduction des pollutions et la transition énergétique ;
- Santé, Sécurité et Sûreté des passagers et collaborateurs (Prévention des accidents graves de bus et de train, des accidents sur le lieu de travail, des incivilités et des violences dans les transports publics, des attaques terroristes et armées et des agressions de collaborateurs ou passagers) ;
- Achats responsables et durables ;
- Droits fondamentaux (lutte contre les risques de violation des droits fondamentaux, dont le harcèlement et les discriminations) ;
- Ethique des affaires (lutte contre toute forme de corruption, de trafic d'influence, de blanchiment ou de financement du terrorisme).

La méthodologie de cartographie utilisée est décrite dans le chapitre 8 de la déclaration de performance extra-financière et de plus amples détails sont fournis au chapitre 2 du même document.

2. Des procédures d'évaluation établies, au regard de la cartographie des risques

2.1. Evaluation des filiales

Les risques du plan de vigilance ont été évalués pour chaque pays, dans une approche « bottom-up ». La méthodologie construite et utilisée permet à chaque pays de déployer cette analyse dans ses filiales.

Les indicateurs de performance Groupe mentionnés dans la déclaration de performance extra-financière sont déployés dans les différentes entités, pour permettre à chaque entité de connaître sa performance et son évolution dans le temps et pour les besoins du reporting.

2.2. Evaluations des sous-traitants et fournisseurs

L'évaluation et ses résultats sont détaillés dans le chapitre 4.c de la déclaration de performance extra-financière.

3. Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

3.1. Un cadre de Règles structurantes

Transdev s'est dotée de Politiques, de Procédures et de Codes de conduite contraignants pour ses parties prenantes (employés, sous-traitants, fournisseurs, consultants, prestataires de services...). Parmi les thématiques abordées par le Devoir de vigilance et faisant l'objet desdites politiques et procédures :

- Politique santé et sécurité
- Politique environnement Groupe
- Politique et code de conduite anti-corruption
- Procédure Groupe parrainage mécénat sponsoring
- Procédure nomination des mandataires sociaux
- Procédure intermédiaires commerciaux prestataires lobbyistes
- Politique risques
- Procédure Gestion de crise, Procédure alerte incidents
- Code éthique
- Procédure Achats et Charte Fournisseur

Ces Politiques, Procédures et Codes font l'objet d'une approbation du Comité Exécutif et d'une diffusion à l'ensemble des employés. Par ailleurs, elles font l'objet, lorsque c'est pertinent, d'une communication aux parties prenantes du Groupe auxquelles il est demandé de s'engager à les respecter. Elles sont régulièrement revues et adaptées selon le même processus d'approbation.

3.2. Une gouvernance responsable et responsabilisée

Le Groupe a mis en place une chaîne de délégations de pouvoirs et de signatures définissant et limitant les pouvoirs des bénéficiaires et leur rappelant l'obligation de respecter et prendre des mesures raisonnables et nécessaires pour que leurs équipes soient familiarisées et respectent, dans tous leurs aspects, les lois et réglementations relatives à la prévention du terrorisme et du crime organisé, au blanchiment d'argent ainsi que les procédures, politiques et codes adoptés par la Société et notamment :

- Santé et sécurité
- Corruption, trafic influence et autres conflits d'intérêts
- Blanchiment d'argent et financement du terrorisme
- Droits fondamentaux
- Pratiques anti-concurrentielles
- Environnement

Il dispose par ailleurs d'une procédure d'examen des projets de développements et d'opérations pour revue et décision par les Comités d'engagement Pays, Groupe et un Comité d'investissements, en charge d'examiner lesdits projets et opérations selon des critères définis par le Groupe et qui intègre les enjeux objets du présent plan de vigilance et des plans de mitigation/d'actions en cas de risques spécifiquement identifiés. Ces Comités sont présidés par le Manager responsable du périmètre considéré.

Les Comités d'engagement Groupe sont gérés par la Direction des Risques, Ethique et Assurances.

3.3. Des actions concrètes de prévention et suivi

Outre des réglementations internes et une gouvernance attentive, le Groupe a mis en place des actions de traitement des risques (Systèmes de management Sûreté, Sécurité, Environnement, Formation, Audits, Enquêtes) plus amplement détaillées dans les chapitres 3 à 7 de la déclaration de performance extra-financière.

4. Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques

Le Groupe dispose d'une procédure de gestion des alertes et des incidents, permettant de faire remonter rapidement les informations sur les risques avérés significatifs, et de s'assurer de leur traitement, que ce soit avec l'organisation courante ou avec un dispositif de gestion de crise.

Le système, piloté par la Direction des Risques, Ethique et Assurances, fonctionne grâce à une astreinte, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Par ailleurs, plusieurs reportings fonctionnels permettent de faire remonter périodiquement les incidents par nature (Santé Sécurité, Sûreté, Environnement, Fraudes...).

Un croisement d'information est réalisé périodiquement, entre la Direction des Risques et les Directions fonctionnelles concernées, pour s'assurer de la cohérence des informations, du traitement et du suivi des incidents.

Enfin, une procédure d'alerte éthique a été mise en place. Elle consiste, pour un collaborateur à signaler de bonne foi et de manière désintéressée à ethics@transdev.com une non-conformité grave ou mise en danger dont il a personnellement connaissance, en matière : comptable, financière, bancaire, de corruption, de trafic d'influence ou de blanchiment, de pratiques anticoncurrentielles, de discrimination, de harcèlement, et plus généralement de respect des droits fondamentaux de santé et d'intégrité physique ou mentale de toute personne concernée par notre activité, de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Cette procédure, gérée par la Direction Risques, Ethique et Assurances, fonctionne dans le respect de la protection des droits des personnes concernées. L'existence du système d'alerte a fait l'objet d'une information interne.

5. Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

5.1. Risques et Compliance

Semestriellement, le Comité Exécutif réunit en formation de Comité des Risques, fait le point sur la gestion des risques et de la conformité dans le Groupe, les réalisations, les actions en cours et leurs résultats, et décide des actions complémentaires à mener.

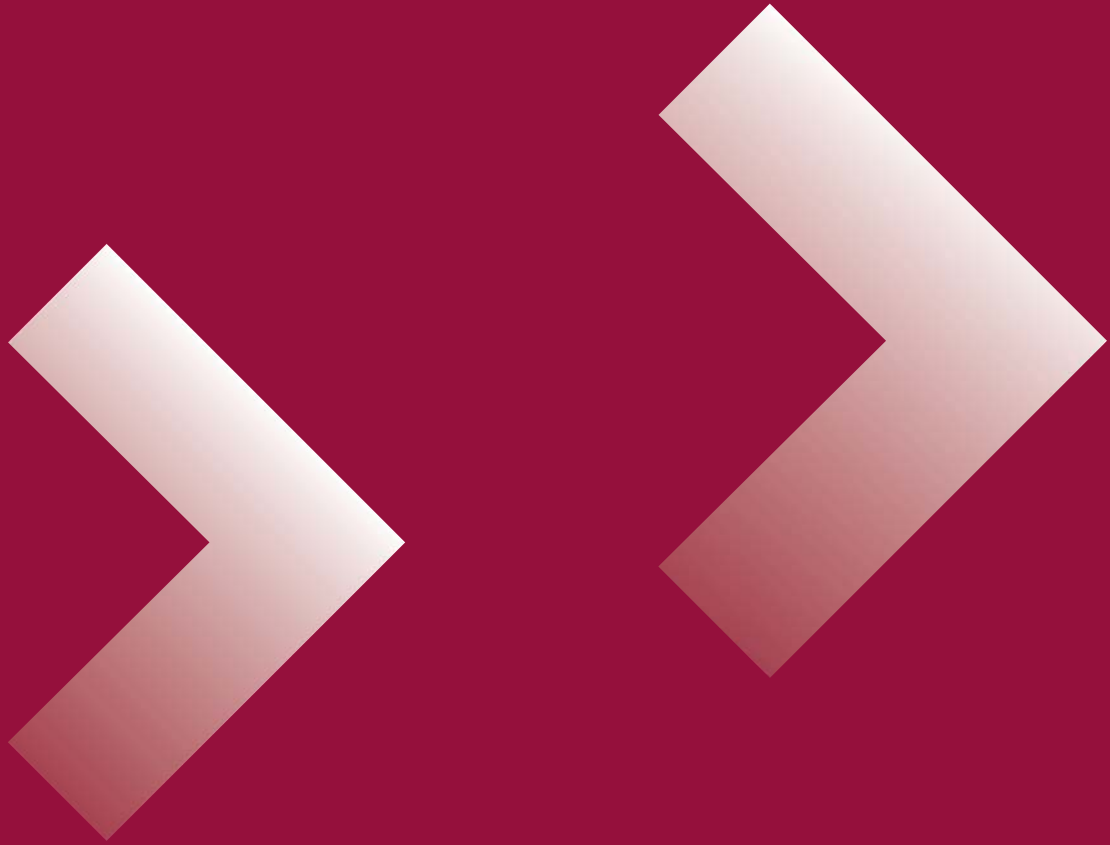
Les éléments nécessaires à cette revue sont préparés par la Direction des Risques avec les pays, les Directions Fonctionnelles et les membres du Comité Exécutif.

Un travail préparatoire spécifique est mené sur les sujets liés à l'éthique et à la conformité. Les informations sont examinées avec les représentants des pays, en vue de construire le rapport fait au Comité Ethique et Compliance. Les analyses et propositions de ce dernier sont intégrées au rapport semestriel sur les risques.

Le Comité d'audit examine également annuellement la revue des risques et de la compliance présentée par la Direction Risques, Ethique et Assurances, les plans de mission des Directions de l'Audit Interne et du Contrôle Interne et les rapports de ces dernières sur leurs audits, leurs recommandations, le suivi du déploiement des plans et des mesures prises.

5.2. Performance extra-financière

Le rapport et ses conclusions sont examinés annuellement par le Comité d'audit.



Comptes consolidés Transdev Group S.A.

Etats financiers au 31 décembre 2018

En normes IFRS



Sommaire

I. Groupe Transdev	58
I.1. Information générale	58
I.2. Actionnariat	58
II. Compte de résultat consolidé	59
III. Etat du résultat global consolidé	60
IV. Etat de la situation financière consolidée	61
V. Etat des flux de trésorerie consolidés	62
VI. Etat de variation des capitaux propres	63
VII. Notes annexes aux états financiers consolidés	64
VII.1. Principes et méthodes comptables	64
VII.1.1. Référentiel	64
VII.1.2. Changements induits par les normes IFRS 15 et IFRS 9	65
VII.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation	67
VII.1.4. Conversion des états financiers et opérations en devises	69
VII.1.5. Activités opérationnelles	70
VII.1.6. Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi	71
VII.1.7. Actifs contractuels	71
VII.1.8. Provisions	73
VII.1.9. Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers	74
VII.1.10. Instruments financiers	74
VII.1.11. Impôts sur les résultats	76
VII.2. Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables groupe	77
VII.3. Evénements significatifs de l'exercice	77
VII.3.1. Réorganisation actionnariale	77
VII.3.2. Activité commerciale	77
VII.3.3. Principales cessions de l'exercice et désengagements de certaines activités	78
VII.3.4. Principales acquisitions de l'exercice	78
VII.4. Données opérationnelles	79
VII.4.1. Résultat opérationnel	79
VII.4.2. Besoin en fonds de roulement	80
VII.4.3. Coûts des contrats	81
VII.5. Charges et avantages au personnel	81
VII.5.1. Charges de personnel et effectif	81
VII.5.2. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	82
VII.6. Actifs Contractuels	86
VII.6.1. Autres actifs incorporels (hors goodwill)	86
VII.6.2. Actifs corporels	87
VII.6.3. Contrats de location simple	88
VII.6.4. Activités de concession : actifs financiers opérationnels non courants et courants	88

VII.7. Goodwill	89
VII.7.1 Variation de la période et détail par unité génératrice de trésorerie	89
VII.7.2 Tests de dépréciation	89
VII.8. Sociétés mises en équivalence et autres titres non consolidés	90
VII.8.1 Co-entreprises et entreprises associées	90
VII.8.2 Titres non consolidés	91
VII.9. Financement, instruments financiers et gestion des risques financiers	91
VII.9.1 Endettement financier net	91
VII.9.2 Autres actifs financiers non courants et courants	94
VII.9.3 Résultat financier	94
VII.9.4 Gestion des risques financiers et instruments dérivés	95
VII.9.5 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	97
VII.10 Actifs détenus en vue de la vente	98
VII.11 Provisions	98
VII.11.1 Taux d'actualisation	98
VII.11.2 Détail des provisions	99
VII.12 Capitaux propres	100
VII.12.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	100
VII.12.2 Participations ne donnant pas le contrôle	100
VII.13 Impôts	101
VII.13.1 Impôts sur le résultat	101
VII.13.2 Impôts différés actifs et passifs	102
VII.13.3 Contrôles fiscaux	103
VII.14 Engagements hors bilan et sûretés réelles	103
VII.14.1 Engagements hors bilan donnés et reçus	103
VII.14.2 Sûretés réelles données en garantie de dettes financières	104
VII.15 Autres notes	104
VII.15.1 Opérations avec les parties liées	104
VII.15.2 Honoraires des commissaires aux comptes	105
VII.16 Procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours	106
VII.16.1 Aides régionales au transport routier de voyageurs en Ile-de-France (France)	106
VII.16.2 Metrolink (Etats-Unis)	106
VII.17 Développements récents et événements post-clôture	106
VII.18 Principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés	106

I. Groupe Transdev

I.1. Information générale

Le groupe Transdev est né du regroupement des activités transport des groupes Caisse des Dépôts (Transdev) et Veolia (Veolia Transport) le 3 mars 2011.

La société Transdev Group, maison mère du groupe Transdev (ci-après « Transdev » ou « le Groupe ») est une société anonyme de droit français au capital de 1 137 119 594 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 le 12 décembre 2011 ; son siège social est situé 3 allée de Grenelle, 92 130 Issy-les-Moulineaux, France.

Transdev est un opérateur et intégrateur global de mobilités : il conçoit, met en œuvre et exploite des dispositifs de transport de passagers, qui combinent tous les modes de déplacement terrestres et maritimes, en alliant une offre de services de transport collectif et des solutions de mobilité à la demande et en y associant des services qui facilitent la vie des voyageurs au quotidien. Transdev conseille et accompagne ainsi, dans une collaboration durable, les collectivités territoriales et les entreprises dans la recherche de solutions de mobilité plus sûres et innovantes.

Le Groupe réalise un chiffre d'affaires consolidé de 6,9 milliards d'euros en 2018 et opère dans 20 pays. Il est constitué de 619 filiales consolidées et emploie 73 590 salariés (effectif moyen, équivalent temps plein). Par ailleurs, le Groupe accompagne des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) en France, dans lesquelles il détient des participations ne donnant pas le contrôle.

I.2. Actionnariat

Le 2 octobre 2018, le groupe Rethmann a annoncé son intention d'acquies la participation de Veolia Environnement (ci-après Veolia) dans le capital de la société Transdev Group, après avoir conclu un accord de partenariat avec la Caisse des Dépôts, scellant la vision stratégique partagée du développement de Transdev. Cet accord prévoit également que le groupe Rethmann cède à Transdev GmbH les actions de sa holding Rhenus Veniro portant, avec ses filiales, les activités dans les transports publics de voyageurs en Allemagne du groupe Rethmann.

La réalisation de l'acquisition des 30% du capital de Transdev Group appartenant à Veolia par le groupe Rethmann a eu lieu le 9 janvier 2019, ainsi que l'acquisition de Rhenus Veniro par Transdev GmbH, filiale contrôlée à 100% par Transdev Group.

A cette même date, l'assemblée générale extraordinaire de Transdev Group a décidé une augmentation de capital de 4% réservée à Rethmann France, aux termes de laquelle seraient émises des actions ordinaires et des actions de préférence sans droit de vote et a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration ou au Directeur Général de constater la souscription par Rethmann France et la réalisation de l'augmentation de capital par compensation avec la créance du prix de cession qu'elle détient sur Transdev Group. La réalisation de l'augmentation de capital doit intervenir d'ici la fin du premier semestre 2019. Après réalisation de cette augmentation de capital, le niveau de détention de Rethmann France sera porté à 34% du capital de Transdev Group.

La Caisse des Dépôts conserve le contrôle exclusif de Transdev Group.

II. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2018	Notes
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6 892,3	6 948,0	VII.4.1
Coûts des ventes	(6 128,7)	(6 178,4)	
Coûts commerciaux	(48,3)	(65,7)	
Coûts généraux et administratifs	(577,0)	(589,3)	
Autres éléments du résultat opérationnel courant	-	-	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	138,3	114,6	VII.4.1
Autres produits et charges opérationnels	(41,1)	(182,3)	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	97,2	(67,7)	VII.4.1
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	4,6	5,3	
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	(0,2)	1,9	VII.8.1
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	4,8	3,4	VII.8.1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	101,8	(62,4)	
Coût de l'endettement financier	(20,3)	(22,2)	VII.9.3
Autres revenus et charges financiers	(4,4)	(5,1)	VII.9.3
Impôts sur le résultat	(1,0)	(4,6)	VII.13.1
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	76,1	(94,3)	
Résultat net des activités non poursuivies	0,5	-	
RÉSULTAT NET	76,6	(94,3)	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(0,7)	(2,1)	
PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	75,9	(96,4)	

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits en VII.1.2.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

III. État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2018
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	76,6	(94,3)
Pertes et gains actuariels	4,3	(4,5)
Impôts	(1,6)	1,0
Montant net d'impôts	2,7	(3,5)
Ajustements de valeur sur instruments de capitaux propres	-	(1,4)
Impôts	-	-
Montant net d'impôts	-	(1,4)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	2,7	(4,9)
<i>Dont part des co-entreprises</i>	-	(0,1)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	0,3	(0,1)
Ajustements de valeur sur actifs disponibles à la vente	(0,3)	-
Impôts	0,3	-
Montant net d'impôts	-	-
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	0,4	0,4
Impôts	(0,3)	(0,3)
Montant net d'impôts	0,1	0,1
Ecart de conversion	-	-
Sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	(14,8)	(10,9)
Impôts	-	-
Montant net d'impôts	-	-
Total des écarts de conversion net d'impôts	(14,8)	(10,9)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET	(14,7)	(10,8)
<i>Dont part des co-entreprises</i>	(1,2)	(0,5)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	(2,6)	0,9
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ⁽²⁾	(12,0)	(15,7)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE	64,6	(110,0)
Dont quote-part des propriétaires de la société mère	63,3	(112,2)
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1,3	2,2

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits en VII.1.2.

⁽²⁾ Les autres éléments du résultat global attribuables aux activités destinées à la vente au sens de la norme IFRS 5 représentent (1,9) million d'euros sur l'exercice 2018.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

IV. État de la situation financière consolidée

ACTIF (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2018	Notes
Goodwill	719,7	701,5	723,6	VII.7
Autres actifs incorporels	198,4	163,4	105,9	VII.6.1
Actifs corporels	1 084,4	1 067,9	1 045,9	VII.6.2
Participations dans les co-entreprises	29,7	29,6	38,8	VII.8.1
Participations dans les entreprises associées	27,9	26,7	29,1	VII.8.1
Actifs financiers opérationnels non courants	308,1	255,8	287,2	VII.6.4
Autres actifs financiers non courants	106,0	100,5	98,0	VII.9.2
Instruments dérivés non courants - Actif	0,2	-	-	VII.9.4
Impôts différés actifs	221,9	44,4	42,3	VII.13.2
Coûts des contrats	0,6	2,1	2,7	VII.4.3
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)	2 696,9	2 391,9	2 373,5	
Stocks et travaux en cours	102,7	102,6	107,5	VII.4.2
Créances d'exploitation	1 246,9	1 280,6	1 381,9	VII.4.2
Actifs financiers opérationnels courants	44,0	40,4	39,7	VII.6.4
Autres actifs financiers courants	41,4	38,9	48,5	VII.9.2
Instruments dérivés courants - Actif	2,3	2,2	2,4	VII.9.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	448,4	344,4	387,2	VII.9.1
Actifs détenus en vue de la vente	0,4	0,2	31,1	VII.10
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)	1 886,1	1 809,3	1 998,3	
TOTAL ACTIF (I+II)	4 583,0	4 201,2	4 371,8	

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2018	Notes
Capital	1 137,1	1 137,1	1 137,1	
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société mère	(205,0)	(142,3)	(253,9)	
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	932,1	994,8	883,2	VII.12
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	60,9	51,9	50,8	VII.12
CAPITAUX PROPRES (I)	993,0	1 046,7	934,0	
Provisions non courantes	284,2	273,5	380,8	VII.11
Dettes financières non courantes	966,8	813,0	868,3	VII.9.1
Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession – part non courante	87,6	39,1	34,5	VII.1.7.4
Instruments dérivés non courants - Passif	6,3	4,7	2,8	VII.9.4
Autres dettes non courantes	37,0	36,6	35,1	
Impôts différés passifs	234,0	32,3	16,5	VII.13.2
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS (II)	1 615,9	1 199,2	1 338,0	
Dettes d'exploitation	1 789,3	1 756,7	1 841,3	VII.4.2
Provisions courantes	101,2	133,8	142,8	VII.11
Dettes financières courantes	54,8	46,4	42,7	VII.9.1
Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession – part courante	10,3	5,5	5,5	VII.1.7.4
Instruments dérivés courants - Passif	6,8	2,5	2,8	VII.9.4
Trésorerie passive	11,4	10,1	5,2	VII.9.1
Passifs détenus en vue de la vente	0,3	0,3	59,5	VII.10
TOTAL DES PASSIFS COURANTS (III)	1 974,1	1 955,3	2 099,8	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (I+II+III)	4 583,0	4 201,2	4 371,8	

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits en VII.1.2.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

V. État des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

	31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	31 décembre 2018
RÉSULTAT NET	76,6	(94,3)
Amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels	319,8	442,3
Amortissements et pertes de valeur financiers	1,4	(5,0)
Plus ou moins values de cession	(13,7)	(14,8)
Désactualisation des provisions, créances et dettes	5,2	5,1
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	0,2	(1,9)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(4,8)	(3,4)
Dividendes reçus	(2,7)	(1,5)
Coût de l'endettement financier net	20,3	22,2
Impôts	1,0	4,6
Autres éléments	0,1	(1,7)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	403,4	351,6
Impôts versés	(21,4)	(19,9)
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	(127,7)	26,6
Variation coûts des contrats	(1,8)	(1,1)
I. FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	252,5	357,2
Investissements industriels	(211,1)	(310,2)
Cessions d'actifs industriels	45,1	48,1
Actifs financiers opérationnels		
Nouveaux actifs financiers opérationnels	(39,2)	(83,6)
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	39,5	45,5
Investissements financiers	(14,2)	(27,2)
Cessions d'actifs financiers	16,3	1,6
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)	6,4	4,3
Créances financières non courantes décaissées	(1,7)	(2,8)
Créances financières non courantes encaissées	1,4	2,4
Variation des créances financières courantes	6,6	(3,3)
II. FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(150,9)	(325,2)
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés	(8,5)	(5,3)
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes ⁽²⁾	30,2	295,2
Remboursement d'emprunts et autres dettes non courantes ⁽²⁾	(156,9)	(210,8)
Variation des dettes financières courantes ⁽²⁾	(33,6)	(37,0)
Intérêts financiers versés	(20,8)	(20,8)
Transactions entre actionnaires - acquisitions ou cessions sans changement de contrôle	(1,3)	-
III. FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(190,9)	21,3
IV. EFFETS DE CHANGE ET DIVERS	(13,4)	(5,6)
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	437,0	334,3
Variation de la trésorerie (I+II+III+IV)	(102,7)	47,7
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	334,3	382,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	344,4	387,2
Trésorerie passive	(10,1)	(5,2)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	334,3	382,0

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits en VII.1.2.

⁽²⁾ La réconciliation entre la variation bilancielle de l'endettement financier net et les flux de trésorerie est présentée dans la note VII.9.1.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

VI. État de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

	Capital social	Réserves de consolidation et résultat	Eléments recyclables en résultat		Eléments non recyclables en résultat		Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
			Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Réserves de juste valeur	Autres gains (pertes) latents			
MONTANT AU 1^{er} JANVIER 2017 RETRAITÉ ⁽¹⁾	1 137,1	(166,0)	8,8	(0,4)	-	(47,4)	932,1	60,9	993,0
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	(2,8)	(2,8)
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(6,2)	(6,2)
Transactions entre actionnaires	-	(0,6)	-	-	-	-	(0,6)	(1,3)	(1,9)
TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES	-	(0,6)	-	-	-	-	(0,6)	(10,3)	(10,9)
Ecarts de conversion	-	-	(14,1)	-	-	-	(14,1)	(0,7)	(14,8)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	2,7	2,7	-	2,7
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs disponibles à la vente	-	-	-	(1,2)	-	-	(1,2)	1,3	0,1
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(14,1)	(1,2)	-	2,7	(12,6)	0,6	(12,0)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 RETRAITÉ ⁽¹⁾	-	75,9	-	-	-	-	75,9	0,7	76,6
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ ⁽¹⁾	1 137,1	(90,7)	(5,3)	(1,6)	-	(44,7)	994,8	51,9	1 046,7
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(3,2)	(3,2)
Transactions entre actionnaires	-	0,6	-	-	-	-	0,6	(0,1)	0,5
TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES	-	0,6	-	-	-	-	0,6	(3,3)	(2,7)
Ecarts de conversion	-	-	(11,2)	-	-	-	(11,2)	0,3	(10,9)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	(3,4)	(3,4)	(0,1)	(3,5)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	0,1	(1,3)	-	(1,2)	(0,1)	(1,3)
Variation des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(11,2)	0,1	(1,3)	(3,4)	(15,8)	0,1	(15,7)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	-	(96,4)	-	-	-	-	(96,4)	2,1	(94,3)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 137,1	(186,5)	(16,5)	(1,5)	(1,3)	(48,1)	883,2	50,8	934,0

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15. La norme IFRS 15 a été appliquée rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et les comparatifs présentés au titre de l'exercice 2017 ont été retraités. Les impacts liés à la première application de cette norme sont décrits en VII.1.2.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

VII. Notes annexes aux états financiers consolidés

VII.1. Principes et méthodes comptables

VII.1.1. Référentiel

VII.1.1.1. Base de préparation de l'information financière

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2018 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Les comptes de la société sont présentés avec l'exercice 2017 en comparatif, établi selon le même référentiel.

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le groupe Transdev se réfère à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel. Le cas échéant, le Groupe peut être amené à utiliser d'autres normes, en particulier les normes américaines.

VII.1.1.2. Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Transdev Group et de ses filiales comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon IFRS 5 (au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur valeur de cession nette de frais de cession) et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9).

Les comptes consolidés du groupe Transdev au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 28 février 2019.

VII.1.1.3. Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice 2018

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2017, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations applicables

obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2018, qui sont décrits ci-après :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et ses amendements ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » et son amendement ;
- Interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- Amendements résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2014-2016.

Les incidences de la première application des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » sont décrites dans la note VII.1.2.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2018 n'ont pas entraîné d'impact significatif pour le Groupe.

VII.1.1.4. Principaux textes applicables postérieurement au 31 décembre 2018 et non appliqués par anticipation

Principaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2018

- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Principaux textes publiés par l'IASB et non adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2018

- Amendements au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- Amendements à la norme IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Amendements à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;
- Amendements aux normes IAS 1 et IAS 8 sur la matérialité ;
- Améliorations résultant des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2015-2017.

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des effets induits par la première application de ces textes, en particulier de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». La section suivante détaille les réflexions du Groupe relative à cette norme.

IFRS 16 « Contrats de location »

Principes

La norme IFRS 16, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et remplaçant IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées, modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs.

La norme IFRS 16 supprime la distinction à opérer entre les contrats de location simple, actuellement repris en engagements hors bilan, et les contrats de location financement. Tous les contrats de location devront désormais être comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée, par la constatation d'un actif représentant le droit d'utilisation de

l'actif sous-jacent et d'une dette représentant les loyers à payer sur la durée attendue du contrat de location.

L'application de cette norme se traduira également par un changement de présentation de la charge de loyers au compte de résultat (i.e. dotation aux amortissements du droit d'utilisation en résultat opérationnel courant et charge d'intérêts en résultat financier).

Pour les contrats entrant dans le champ d'IFRIC12 « Accords de concession de services », l'entrée en vigueur d'IFRS 16 ne remet pas en question les traitements comptables relatifs au matériel mis à disposition du Groupe en contrepartie du paiement de loyers, cette mise à disposition prenant alors la forme juridique d'un contrat de location (voir note VII.1.7.4).

Exemptions

Pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, le Groupe prévoit d'utiliser les deux exemptions permises par la norme et de ne pas modifier la comptabilisation des charges locatives afférentes (maintien de la charge dans son intégralité en résultat opérationnel).

Transition

Le Groupe prévoit d'opter pour la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulé de l'application initiale de la nouvelle norme en ajustement du solde d'ouverture des capitaux propres au 1^{er} janvier 2019.

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe constatera, dans l'état de la situation financière consolidée, au titre des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17 :

- une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants au 1^{er} janvier 2019, déterminée à l'aide de son taux d'emprunt marginal à cette même date ;
- un actif au titre du droit d'utilisation. Le Groupe prévoit d'évaluer le droit d'utilisation comme suit :
 - matériel roulant et autre matériel de transport (hors véhicules de fonction et de service) : évaluation en déterminant la valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2019, comme si la norme IFRS 16 avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, puis en l'actualisant sur la base du taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2019 ;
 - autres actifs (immobiliers notamment) : évaluation au montant de l'obligation locative au 1^{er} janvier 2019, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2018.

Le taux d'emprunt marginal à la date de transition sera calculé par devise, maturité et par pays, en prenant en compte les modalités de règlement des obligations locatives.

Par ailleurs, le Groupe prévoit

- de comptabiliser les contrats de location dont la durée initiale était supérieure à 12 mois et dont le terme se situe dans les 12 mois suivant la date de première application (i.e. au 1^{er} janvier 2019) selon les modalités décrites ci-dessus, à savoir la reconnaissance d'une obligation locative et d'un droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019,
- d'utiliser, pour les contrats de location qui étaient classés en tant que contrats de location-financement selon IAS 17, comme valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative la valeur comptable de ces éléments au 31 décembre 2018.

Impacts attendus

Les impacts attendus dans les états financiers consolidés 2019 du Groupe sont significatifs, compte tenu du montant des engagements découlant de contrats de location simple présentés en application d'IAS 17 (voir note VII.6.3).

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des écarts entre les engagements découlant de contrats de location simple présentés en application d'IAS 17 au 31 décembre 2018 et l'obligation locative qui sera comptabilisée selon IFRS 16 dans l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2019. Les principales sources d'écarts identifiées à ce jour sont :

- l'effet d'actualisation qui n'est pas pris en compte dans l'évaluation des engagements hors bilan,
- les contrats de location à court terme à la date de début du contrat et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, qui ne sont pas intégrés dans l'obligation locative IFRS 16 en application des exemptions permises par la norme,
- une appréciation différente dans de rares cas de la durée du contrat de location.

En ce qui concerne le compte de résultat consolidé, la mise en œuvre de cette nouvelle norme entraînera une augmentation du résultat opérationnel courant, de l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) et des charges d'intérêts dans le résultat financier.

Gestion du projet de conversion

Un groupe de travail a été mis en place en vue de la première application de cette norme.

Les travaux de recensement, d'analyse et de fiabilisation des données sont en cours de finalisation. Une solution informatique permettant le traitement de ces données et le chiffrage des impacts comptables est en cours de déploiement au sein du Groupe.

VII.1.2. Changements induits par les normes IFRS 15 et IFRS 9

VII.1.2.1. Première application d'IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Groupe applique la norme IFRS 15 qui régit les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires et qui remplace les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC liées. L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » est mise à jour mais n'est en revanche pas amendée (voir note VII.1.7.4).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle norme, le Groupe a procédé à une analyse approfondie des implications qualitatives et quantitatives de la norme, à partir d'un portefeuille de contrats représentatifs en termes de matérialité et d'activités.

Principe

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires doit refléter le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit.

Concernant les activités de transports publics de voyageurs, qui sont les contrats les plus représentatifs de l'activité du Groupe, l'analyse des conventions pluriannuelles de prestations de services a mis en évidence que :

- les clients sont les autorités organisatrices de mobilité (généralement des collectivités territoriales),
- les recettes passagers conservées par le Groupe constituent une modalité de règlement du prix du service,
- dans la plupart des contrats, il n'y a qu'une seule obligation de performance, dans la mesure où la promesse fournie au client est de rendre un service global qui est une prestation de gestion d'un réseau de transport public, dans lequel les services identifiés sont des composants interdépendants ;
- les clients reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la prestation, au fur et à mesure qu'elle est rendue par le Groupe ; le transfert du contrôle se fait donc en continu, au fur et à mesure des kilomètres/heures/services opérés.

Ainsi, la norme IFRS 15 n'entraîne pas de modification substantielle des principes comptables appliqués par le Groupe.

Analyse agent - principal

La norme IFRS 15 exige un examen des contrats de prestations dans le cas où un tiers intervient dans la fourniture de biens ou de services à un client afin de déterminer si le Groupe agit pour son propre compte ou bien en qualité de mandataire.

Coûts des contrats

IFRS 15 prévoit des dispositions concernant la comptabilisation des coûts marginaux d'obtention d'un contrat et des coûts d'exécution d'un contrat.

Ces coûts sont détaillés dans la note VII.4.3.

Transition

La norme IFRS 15 a été appliquée de façon rétrospective aux contrats en cours et les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, ont été retraitées et ne sont donc plus présentées conformément à l'ancien référentiel comptable.

- Impact de la première application de la nouvelle norme IFRS 15 sur le compte de résultat consolidé 2017 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017 publié	Première application de la norme IFRS 15	31 décembre 2017 retraité
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6 643,2	249,1	6 892,3
Coûts des ventes	(5 879,6)	(249,1)	(6 128,7)
Coûts commerciaux	(48,3)	-	(48,3)
Coûts généraux et administratifs	(577,0)	-	(577,0)
Autres éléments du résultat opérationnel courant	-	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	138,3	-	138,3
Autres produits et charges opérationnels	(41,1)	-	(41,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	97,2	-	97,2
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	4,6	-	4,6
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	(0,2)	-	(0,2)
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	4,8	-	4,8
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	101,8	-	101,8
Coût de l'endettement financier	(20,3)	-	(20,3)
Autres revenus et charges financiers	(4,4)	-	(4,4)
Impôts sur le résultat	(1,0)	-	(1,0)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	76,1	-	76,1
Résultat net des activités non poursuivies	0,5	-	0,5
RÉSULTAT NET	76,6	-	76,6
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(0,7)	-	(0,7)
PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	75,9	-	75,9

La première application de la nouvelle norme IFRS 15 a conduit le Groupe à reclasser en produit des activités ordinaires les paiements par les autorités organisatrices de mobilité en Allemagne au titre des droits d'accès au réseau ferroviaire, Transdev Group ne pouvant pas être qualifié d'agent sur ces prestations au titre d'IFRS 15, alors qu' auparavant ils étaient présentés en réduction du coût des ventes. Cela n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel, ni sur le résultat net.

- Impact de la première application de la nouvelle norme IFRS 15 sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe :
Au 31 décembre 2017, la nouvelle norme a conduit le Groupe à isoler sur une ligne spécifique 2,1 millions d'euros au titre des coûts des contrats ; ils étaient inscrits sur la ligne « autres actifs incorporels » au 31 décembre 2017 (reclassement dans l'état de la situation financière consolidée, sans impact sur les capitaux propres).

Au 1^{er} janvier 2017, la première application de la norme IFRS 15 a un impact marginal sur l'état de la situation financière consolidée et n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

La première application de la norme IFRS 15 n'a aucun impact sur l'état du résultat global 2017, sur la variation des capitaux propres de l'exercice 2017 et sur l'état des flux de trésorerie consolidés au titre de 2017.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour reconnaître le chiffre d'affaires ont été révisés suite à l'application d'IFRS 15 et sont détaillées dans la note VII.1.5.

VII.1.2.2. Première application d'IFRS 9 « instruments financiers »

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2018 les dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Cette nouvelle norme sur les instruments financiers introduit de nouvelles dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilisation des opérations de couverture.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour comptabiliser les instruments financiers ont été révisés suite à l'application d'IFRS 9 et sont détaillés dans la note VII.1.10.

Classement et évaluation des actifs financiers

Les dispositions d'IFRS 9 quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers sont basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ne détenant pas d'instruments financiers complexes, le Groupe a procédé à une revue de son portefeuille d'instruments de capitaux propres, constitué exclusivement de titres de participation non consolidés. Les titres non consolidés, antérieurement classés en actifs financiers disponibles à la vente, ont été évalués, au 1^{er} janvier 2018, pour la plupart à la juste valeur par résultat ; le Groupe a décidé, sur option irrévocable, de classer certains titres non consolidés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global, conformément à l'option permise par IFRS 9, ceux-ci n'étant pas détenus à des fins de transaction (voir

note VII.9). Compte tenu de la structure du portefeuille, le Groupe a conclu que l'appréciation était sans impact sur les comptes consolidés à date de transition.

Modèle de dépréciation des actifs financiers

La norme impose un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues (i.e. la probabilité que la contrepartie fasse défaut sur un horizon de temps donné).

Le Groupe a mené une analyse du risque de recouvrabilité de ses principaux actifs financiers, en tenant compte de la nature de ses contreparties (principalement des collectivités territoriales).

A l'issue de cette analyse, le Groupe a conclu que l'application du nouveau modèle était sans impact significatif sur les comptes consolidés à la transition.

Comptabilité de couverture

En l'état actuel de son portefeuille d'instruments de couverture (voir note VII.9.4), la norme IFRS 9 n'a aucune incidence pour le Groupe.

Transition

La norme IFRS 9 a été appliquée de façon rétrospective selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » : les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été retraitées. Aucun impact lié à la transition n'a dû être constaté sur le montant total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2018.

VII.1.3. Périmètre et méthodes de consolidation

VII.1.3.1. Méthodes de consolidation

Entités contrôlées

Le groupe Transdev consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

Définition du contrôle

Le contrôle existe :

- lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité et
- qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et
- qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentages d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en flux nets liés aux opérations de financement.

Participations des entreprises associées et des co-entreprises

Définition

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Méthode de la mise en équivalence

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Elle est alors comptabilisée selon les dispositions prévues par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies ».

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill ; ce goodwill est intégré sur la ligne « participations dans les co-entreprises » ou « participations dans les entreprises associées ». Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Présentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence dans le compte de résultat consolidé

En application de la recommandation n°2013-01 émise par l'Autorité des

Normes Comptables (ANC) le 4 avril 2013, les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans la ligne « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence », dans la mesure où leurs activités s'inscrivent dans le prolongement des activités du Groupe.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise une transaction avec une co-entreprise ou une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction avec la co-entreprise ou l'entreprise associée sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, à hauteur des seuls intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

Tests de dépréciation

Les dispositions de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » s'appliquent pour déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un test de perte de valeur au titre de sa participation dans une entreprise associée ou une co-entreprise. Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée ou une co-entreprise, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise et inversement, la méthode de la mise en équivalence continue d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

Participations dans des activités conjointes

Définition

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci.

Mode de comptabilisation des activités conjointes

Le Groupe, en tant que coparticipant à une activité conjointe comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Le Groupe en tant que coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une activité conjointe en conformité avec les normes IFRS applicables à ces actifs, passifs, produits et charges.

VII.1.3.2. Opérations sur le périmètre

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (méthode du « goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (méthode du « goodwill partiel »).

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel et dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière consolidée (voir note VII.1.9).

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif (« badwill ») est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

Pour la comptabilisation des acquisitions de co-entreprises, le Groupe applique la méthode de l'acquisition telle que définie par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités non poursuivies.

En particulier, elle impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs significatifs à l'échelle du Groupe de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente, dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, la norme impose que les résultats des activités non poursuivies soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

VII.1.4. Conversion des états financiers et opérations en devises

VII.1.4.1. Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie des filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des comptes consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les cours de change des principales monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont les suivants :

1 € = X devise étrangère

COURS DE CHANGE MOYEN	2017	2018
Dollar américain	1,1293	1,1815
Dollar australien	1,4729	1,5799
Couronne suédoise	9,6369	10,2567
COURS DE CHANGE DE CLÔTURE	2017	2018
Dollar américain	1,1993	1,1450
Dollar australien	1,5346	1,6220
Couronne suédoise	9,8438	10,2548

VII.1.4.2. Opérations en devises

Les filiales du Groupe ont généralement pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans leur monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par les filiales dans leur monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique « réserve de conversion » et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

VII.1.5. Activités opérationnelles

VII.1.5.1. Produit des activités ordinaires

Ventes de services (IFRS 15)

Modèle en cinq étapes

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 (voir note VII.1.2) établit un modèle en cinq étapes afin de déterminer quand comptabiliser le chiffre d'affaires et pour quel montant. Le principe général du modèle est que toutes les sociétés doivent comptabiliser le chiffre d'affaires sur la base du transfert des biens ou services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie qu'elles s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services.

L'activité principale du Groupe est le transport public de voyageurs. Elle consiste à gérer un portefeuille de contrats pluriannuels pouvant avoir des caractéristiques très différentes (modes de transport, date de démarrage, durée, profils de marge et modalités de rémunération, formules d'indexation...). Dans la grande majorité des cas,

- un système de bonus/malus lié à la performance est appliqué à ces contrats ; il est mesuré et liquidé sur des périodes allant du mois à l'année et il est agréé par les organes de gouvernance des autorités organisatrices de mobilité ;
- les contrats présentent très généralement un chiffre d'affaires par unité d'œuvre (kilomètres, heures...) stable dans le temps, à mode de transport constant.

Les clients sont les autorités organisatrices de mobilité (généralement des collectivités territoriales).

Dans la plupart des contrats, la promesse fournie aux clients est de rendre un service global qui est une prestation de gestion d'un réseau de transport public, dans lequel les services identifiés sont des composants interdépendants. L'essentiel des coûts pour rendre ce service global correspond principalement au matériel roulant (amortissement, location, financement), aux charges de personnel, ainsi qu'au coût de l'énergie (électricité, carburant, hydrogène) et de maintenance.

Les autorités organisatrices de mobilité reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la prestation, au fur et à mesure qu'elle est rendue par le Groupe ; elles contrôlent le service public rendu au fur et à mesure de son exécution (i.e. au fur et à mesure des kilomètres/heures/services opérés).

Analyse agent/principal

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de biens ou de services à un client, une entité doit déterminer si elle intervient pour son propre compte (principal : reconnaissance du chiffre d'affaires à hauteur du montant brut auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service spécifié fourni) ou bien en tant que mandataire (agent : comptabilisation du chiffre d'affaires pour un montant net, correspondant à la commission à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange des dispositions prises pour que le tiers fournisse le bien ou le service spécifié).

Le principe fondamental est qu'une entité agit comme principal si elle obtient le contrôle du bien ou du service promis avant qu'il ne soit transféré au client.

La norme fournit trois indicateurs selon lesquels l'entité agit en tant que principal :

- la responsabilité première de l'exécution de la promesse incombe à l'entité, y compris la responsabilité de l'acceptabilité du bien ou service et de sa conformité aux spécifications du client ;
- l'entité supporte les risques liés à la possession des stocks, que ce soit avant le transfert des biens au client, ou bien en cas de retour ;
- l'entité dispose d'une latitude pour fixer les prix auxquels le client paye les biens ou services.

Le Groupe agit le plus souvent en tant que principal, notamment en ce qui concerne les droits d'accès au réseau ferré en Allemagne (voir note VII.1.2) et les impôts et taxes.

Coûts des contrats

La norme IFRS 15 requiert l'activation des coûts d'obtention du contrat lorsque deux conditions cumulatives sont réunies :

- ces coûts sont marginaux, c'est-à-dire qu'il s'agit de coûts que l'entité n'aurait pas encourus si elle n'avait pas obtenu le contrat ; et
- l'entité s'attend à les recouvrer, c'est-à-dire que l'entité s'attend à ce que la marge dégagée au titre du contrat soit suffisante pour absorber ces coûts.

La norme traite également des coûts engagés pour l'exécution d'un contrat. Lorsque ces coûts entrent – à défaut de traitement comptable prescrit par une autre norme IFRS – dans le champ d'application d'IFRS 15, les coûts d'exécution du contrat doivent être constatés à l'actif uniquement s'ils répondent aux trois conditions suivantes :

- ils sont directement liés à un contrat ;
- ils procurent à l'entité des ressources nouvelles ou accrues qui lui serviront à remplir son obligation de performance dans l'avenir ; et
- l'entité s'attend à les recouvrer.

Les coûts engagés pour l'exécution d'un contrat capitalisés concernent certains frais supportés après que le Groupe a été nommé *preferred bidder* (sélection restrictive des compétiteurs) lors des processus d'appel d'offres mais avant qu'il ne reçoive une rémunération des clients.

Les coûts de contrat capitalisés sont amortis sur la durée des contrats. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur comptable, diminuée des amortissements, est supérieure aux avantages économiques attendus du contrat.

Contrats de concession (IFRIC 12)

Se référer à la note VII.1.7.4 relative aux contrats de concession.

VII.1.5.2 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

VII.1.6. Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

La société Transdev Group et ses filiales ont mis en place plusieurs plans de retraite.

VII.1.6.1. Plans à cotisations définies

Les plans à cotisations définies sont des plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire.

Ces obligations sont reconnues en charges quand elles sont dues.

VII.1.6.2. Plans à prestations définies

Les plans à prestations définies sont des plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées pour chaque plan sur la base d'une estimation du montant que les salariés percevront en échange des services rendus sur la période en cours et sur les périodes passées. Le montant est actualisé et la juste valeur des actifs de retraite est déduite.

Lorsque le calcul implique un bénéfice pour le régime, l'actif comptabilisé est plafonné à la somme de la valeur actuelle des bénéfices, disponibles sous la forme de remboursements futurs ou de réductions de contributions au plan. Dans ce cas, le surplus du régime est comptabilisé dans les actifs financiers non courants.

Certains engagements du Groupe ou d'entités du Groupe peuvent bénéficier de droits à remboursement, correspondant à l'engagement d'une autre partie de rembourser en partie ou en totalité les dépenses liées à ces engagements. Ces droits à remboursement sont comptabilisés dans les actifs financiers.

Dans le cadre du financement des plans à prestations définies, le Groupe peut être amené à effectuer des paiements volontaires à des fonds de pension. Le cas échéant, ces paiements volontaires sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité dans l'état consolidé des flux de trésorerie, de la même manière que pour les autres contributions employeurs versées.

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les sociétés jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations, de l'actualisation financière et, dans certaines juridictions, de la durée des contrats de service public opérés. Les taux d'actualisation retenus sont propres à chaque zone monétaire. Ils sont déterminés sur la base des taux de rendement des obli-

gations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'Etat ou assimilées lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les écarts actuariels générés sur les engagements postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

VII.1.7. Actifs contractuels

VII.1.7.1. Actifs incorporels hors goodwill

Nature

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils comprennent principalement les droits d'entrée versés aux collectivités locales au titre de contrats de service public, la valeur des contrats et des portefeuilles acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les actifs constitués dans le cadre de contrats IFRIC 12, les marques, les brevets, les licences, les logiciels et les droits d'exploitation.

Comptabilisation dans l'état de la situation financière consolidée

Les actifs incorporels (hors écarts d'acquisition) sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Durée d'utilité et perte de valeur

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement, sur leur durée d'utilité à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif.

Les durées d'utilité sont les suivantes :

	Fourchette des durées d'utilité en années ⁽¹⁾
Droits contractuels	selon les dispositions du contrat
Portefeuilles	selon une durée permettant de couvrir 80% des flux actualisés
Logiciels acquis	3 à 10 ans

⁽¹⁾ La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées.

L'ensemble des immobilisations incorporelles hors goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière consolidée (note VII.1.9).

VII.1.7.2. Actifs corporels

Comptabilisation dans l'état de la situation financière

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations

Les frais financiers associés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées et encourus pendant la période

de construction, font partie intégrante du coût de l'actif conformément à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

Subventions d'investissement relatives aux actifs corporels

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Elles sont comptabilisées en réduction de la charge d'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

Lorsque la construction d'un actif s'étale sur plusieurs périodes, la part de la subvention non encore utilisée est enregistrée au passif en autres dettes.

Amortissements

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composant et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité. Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif.

En ce qui concerne les bus et autocars, l'analyse des coûts d'entretien a conduit le Groupe à considérer que chaque véhicule représentait un ensemble homogène et cohérent et n'était constitué, selon les normes IFRS, que d'un seul composant. En revanche, les matériels ferroviaires détenus par le Groupe sont segmentés en plusieurs composants.

La fourchette des durées d'utilité retenue pour le Groupe est la suivante par type d'immobilisations :

Type d'immobilisations	Fourchette des durées d'utilité en années ⁽¹⁾
Constructions	20 à 25 ans
Installations et agencements	8 à 15 ans
Installations générales	10 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Autocars, bus	6,5 à 16 ans
Taxi, shuttle et minibus	3 à 8 ans
Chassis/bogies/cabines locomotives	24 ans
Moteurs locomotives	18 à 24 ans
Grands levages périodiques ferroviaires	8 ans

⁽¹⁾ La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées et des modes d'utilisation des actifs.

Contrats de location financement

Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les actifs financés au moyen de contrats de location financement sont initialement comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actuelle des paiements minimaux.

La norme IAS 17 sera remplacée par la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 (voir note VII.1.1.4).

VII.1.7.3. Contrats de location simple

Les contrats de location simple satisfont aux critères d'analyse définis par la norme IAS 17. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges au compte de résultat consolidé, de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

La norme IAS 17 sera remplacée par la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 (voir note VII.1.1.4).

VII.1.7.4. Actifs de concession

Actifs du Groupe

Une part des actifs du Groupe est utilisée dans le cadre de contrats de type concessions ou affermage octroyés par des clients publics (« concédants ») ou signés parfois par des sociétés concessionnaires acquises par le Groupe dans le cadre de privatisations partielles ou totales. Ces contrats présentent des caractéristiques très variables selon les pays.

Néanmoins, ils prévoient le plus souvent, directement ou indirectement, une intervention du concédant dans la détermination du service et de sa rémunération, d'une part, et le retour des biens nécessaires à l'exécution du service en fin de contrat, d'autre part.

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » est applicable aux contrats de concession comportant des obligations de service au public et si les critères suivants sont réunis :

- le concédant contrôle ou réglemente les services que l'opérateur doit fournir avec le bien, l'infrastructure, les bénéficiaires de ces services et les tarifs pratiqués ;
- et le concédant contrôle la valeur résiduelle économique de l'infrastructure au terme du contrat.

Selon l'interprétation IFRIC 12, de telles infrastructures ne peuvent figurer à l'actif de l'opérateur en tant qu'immobilisations corporelles mais sous la forme d'actif financier (« modèle de l'actif financier ») et/ou d'actif incorporel (« modèle incorporel ») en fonction des engagements de rémunération consentis par le concédant.

Modèle de l'actif financier

Le modèle de l'actif financier s'applique lorsque l'opérateur a un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant, en rémunération des services de concession.

Dans le cadre des services de concession, l'opérateur dispose de ce droit inconditionnel si le concédant lui garantit contractuellement le paiement :

- des montants définis ou déterminés dans le contrat ou
- de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée « Actifs financiers opérationnels ». Ils sont comptabilisés au coût amorti.

Sans indication contractuelle spécifique, le taux d'intérêt effectif retenu correspond au coût moyen pondéré du capital des entités porteuses des actifs concernés.

Les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie.

En application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », ces actifs sont dépréciés sur la base d'un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues.

La part à moins d'un an est présentée en « actif financier opérationnel courant » et celle à plus d'un an est présentée dans la rubrique non courante.

Le produit des activités ordinaires associé à ce modèle financier inclut la rémunération de l'actif financier opérationnel inscrite en revenus des actifs financiers opérationnels (à l'exclusion du remboursement du principal), ainsi que la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle de l'actif incorporel

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du concédant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le concédant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service au public en rémunération des services de concession.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous une rubrique distincte intitulée « actifs incorporels du domaine concédé ». Ces actifs sont amortis le plus souvent linéairement sur la durée du contrat.

Les flux de trésorerie sortants, c'est-à-dire les décaissements, liés à la construction des infrastructures dans le cadre des contrats de concession « modèle actif incorporel » sont présentés au sein des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement dans l'état consolidé des flux de trésorerie, tandis que les flux de trésorerie entrants sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires correspond à la rémunération relative à la prestation de service.

Modèle mixte ou bifurcation

Le choix du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le concédant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du concédant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le concédant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

Subventions d'investissement relatives aux contrats de concession

Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de contrats de concession sont, en général, définitivement acquises et sont donc non remboursables.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle retenu lors de l'interprétation des contrats de concession (IFRIC 12) :

- dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions d'investissement

viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession ;

- dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

Actifs mis à disposition du Groupe par les autorités concédantes

Dans certains contrats de concession, le matériel roulant est mis à disposition du Groupe en contrepartie du paiement de loyers ; cette mise à disposition prend alors la forme juridique d'un contrat de location. Parallèlement, l'autorité concédante accorde au Groupe des droits à remboursement inconditionnels d'un montant équivalent.

L'autorité concédante contrôlant l'utilisation de ces matériels, le Groupe ne peut pas analyser ces contrats dans le cadre de la norme IAS 17. En conséquence, ces loyers à verser sont analysés comme le coût d'acquisition du contrat de concession et leur valeur actualisée est comptabilisée au sein des rubriques « Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession - part non courante » et « Mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de contrats de concession - part courante » de l'état de la situation financière consolidée. Ces passifs ne figurent pas dans la définition de l'indicateur « Endettement Financier Net » du Groupe, dans la mesure où ils correspondent à des paiements de loyers futurs de matériel roulant, totalement sécurisés par des revenus de même montant, aux mêmes échéances, payés par les concédants.

Les droits à remboursement accordés, d'un montant équivalent, sont classés au sein des rubriques « actifs financiers opérationnels non courants » et « actifs financiers opérationnels courants » de l'état de la situation financière consolidée.

Ces opérations sont sans incidence sur l'état consolidé des flux de trésorerie, tout au long du contrat.

Au compte de résultat consolidé, les sommes versées par les autorités concédantes compensent les redevances versées par le Groupe pour la mise à disposition du matériel roulant.

VII.1.8. Provisions

Conformément à l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable à l'arrêt des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat, dans la rubrique « autres revenus et charges financiers ».

VII.1.9. Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à la clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité) de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie sont testés à la clôture de manière systématique consécutivement à l'actualisation du plan à long terme et à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives aux écarts d'acquisition.

VII.1.9.1. Goodwill et test de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Compte tenu de l'activité du Groupe, les unités génératrices de trésorerie coïncident en général avec un pays.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie, à laquelle un goodwill a été affecté, est soumise à un test de dépréciation tous les ans, ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général, la détérioration des environnements économiques locaux, de même que l'évolution des performances constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Le cas échéant, la dépréciation d'un goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel, au sein de la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » ; elle est définitive.

VII.1.9.2. Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

La valeur d'utilité déterminée par le Groupe correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des UGT ou groupes d'UGT, en tenant compte de leur valeur résiduelle, sur la base des éléments suivants :

- les projections de flux de trésorerie sont issues du plan à long terme établi au cours du premier semestre et révisé ultérieurement. Ce plan couvre l'année en cours ainsi que les six années suivantes. Cette période est représentative de la durée moyenne du portefeuille de contrats à long terme du Groupe et de ses activités à court terme ;
- les valeurs terminales sont déterminées à partir des flux prévisionnels de la dernière année du plan à long terme actualisés (2024). Ces flux sont construits, pour chaque UGT, sur la base d'un taux de croissance à l'infini prenant en compte des facteurs tels que l'inflation ;
- un taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital) est déterminé pour chaque actif, unité génératrice de trésorerie : il correspond au taux sans risque augmenté d'une prime de risque pondérée par les risques spécifiques au pays (voir note VII.2). Les taux d'actualisation estimés par le management pour chaque unité génératrice de trésorerie reflètent donc les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et le seul risque pays spécifique à l'UGT, les autres risques étant appréhendés dans les flux de trésorerie futurs ;
- les investissements pris en compte dans les projections de flux de trésorerie correspondent aux investissements permettant de maintenir le niveau d'avantages économiques que devraient générer les actifs dans leur état actuel et de satisfaire aux obligations contractuelles ;
- les plans de restructuration non engagés ne sont pas inclus dans les projections de flux de trésorerie utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité.

VII.1.10. Instruments financiers

VII.1.10.1. Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

Evaluation, comptabilisation et dé-comptabilisation des actifs financiers

Selon la norme IFRS 9, tout actif financier doit être comptabilisé dans l'une des trois catégories suivantes :

- actif au coût amorti ;
- actif à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- actif à la juste valeur par résultat.

Le classement d'un actif financier dans chacune de ces catégories est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction lorsque les actifs concernés ne sont pas évalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

Actifs au coût amorti

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

Actifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend notamment :

- la majorité des titres non consolidés ; ces derniers concernent quasiment intégralement des titres de sociétés non cotées ;
- les instruments dérivés non qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes et variation de juste valeur.

Actifs à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Cette catégorie comprend les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels le Groupe a pris l'option irrévocable, titre par titre, et dès la première comptabilisation, de constater les variations de juste valeur en autres éléments du résultat global.

Les autres actifs à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global correspondent principalement aux dérivés de couverture de flux de trésorerie (voir infra).

Dé-comptabilisation des actifs financiers

Le Groupe dé-comptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels sur l'actif financier dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans ses actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ».

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que les OPCVM monétaires.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisation communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les gains et pertes nets des instruments à la juste valeur par le compte de résultat consolidé (« trading ») correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier (notamment les risques de taux et de change) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (par exemple un achat de carburant) et qui affecterait le résultat net présenté.

VII.1.10.2 Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9 impose un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale, en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

Le Groupe a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales.

VII.1.10.3. Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme ou d'un flux de trésorerie futur hautement probable est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée dans l'état de la situation financière consolidée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat.

VII.1.10.4. Éléments financiers au compte de résultat consolidé

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti et les pertes sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits de l'endettement financier comprennent les gains sur les dérivés de taux qualifiés ou non de couverture et sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont acquis, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change, les pertes de valeur sur actifs financiers et la désactualisation des provisions.

VII.1.10.5. Principes de détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture, soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes (voir note VII.9.5).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...) ; les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque de crédit du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

VII.1.11. Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs ou passifs.

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable :

- que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ;
- que le Groupe disposera de profits taxables futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé.

A chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives. Les impôts différés actifs afférents à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concerné le nécessitent, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes ;
- l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance de report autorisé par la législation fiscale et/ou une période de l'ordre de 5 ans à compter de la clôture de l'exercice concerné ;
- ou encore lorsque l'imputation sur des bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain en raison des risques de divergences d'interprétation dans l'application de la législation fiscale.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Ils ne sont pas actualisés.

VII.2. Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables groupe

Transdev peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs, validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les estimations comptables sont réalisées dans un contexte où les évolutions de marché peuvent être rapides et significatives et dont les conséquences peuvent rendre difficiles les estimations réalisées par le Groupe. Dans ce contexte, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Les estimations réalisées par le Groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation des provisions (note VII.11) et des engagements sociaux (note VII.5.2). Dans la détermination de ces provisions, Transdev a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements. En particulier, l'estimation des provisions pour propre assureur et sinistres aux Etats-Unis s'appuie sur une estimation des règlements des contentieux et sur une évaluation actuarielle, qui prend notamment en compte la sinistralité (fréquence et gravité), le développement des litiges et les litiges non encore identifiés ; ces éléments reposent sur des jugements qui constituent une source d'incertitude ;
- l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs non courants détenus en vue de la vente (notes VII.1.3, VII.3.3 et VII.10). Le Groupe a été amené à exercer son jugement pour déterminer la juste valeur nette de frais de cession des groupes d'actifs détenus en vue de la vente ;
- les procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours (note VII.16). Le Groupe considère, en application des critères de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », que ces procédures ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 31 décembre 2018, lorsque leur issue est considérée comme plus incertaine que probable ou lorsque leurs conséquences financières ne sont pas quantifiables à ce jour ;

- la détermination de la valeur recouvrable des goodwill, actifs incorporels et corporels : la note VII.7 présente les hypothèses de flux futurs et de taux d'actualisation utilisés dans le cadre de l'évaluation des valeurs recouvrables de ces actifs. Des calculs de sensibilité ont également été réalisés et sont restitués dans la note évoquée ;
- les montants d'impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge fiscale comptabilisés (note VII.13) : ces soldes restituent la situation fiscale du Groupe et reposent sur la base de la meilleure estimation qu'a le Groupe des profits taxables futurs et de l'évolution des contrôles fiscaux en cours.

Dans le cadre de ces estimations, le Groupe a retenu la méthodologie de calcul des taux d'actualisation suivante :

- application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » : les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût moyen pondéré du capital calculé à la fin du second semestre 2018 ;
- application d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » : les taux retenus sont composés de taux sans risque et de prime de risque spécifique aux actifs et passifs sous-jacents ;
- application d'IAS 19 « Avantages du personnel » : les engagements sont mesurés en utilisant une fourchette d'indices du marché et en particulier l'ibovx, ainsi que des données fournies par les actuaires conseils du Groupe.

VII.3. Evénements significatifs de l'exercice

VII.3.1. Réorganisation actionnariale

Voir note I.2.

VII.3.2. Activité commerciale

Allemagne

En Allemagne, Transdev a remporté le contrat pour l'exploitation du réseau ferroviaire régional de Hanovre, qui débutera en décembre 2021 pour une durée de 12,5 ans (chiffre d'affaires moyen annuel de l'ordre de 121 millions d'euros).

Australie

Le consortium Great River City Light Rail, détenu à 70% par Transdev, a gagné le contrat du tramway de Parramatta en Australie (phase 1) (chiffre d'affaires de 536 millions de dollars australiens, avec une durée d'opération de 8 ans et une possible extension à 10 ans).

Colombie

Transdev Colombie et son partenaire local Fanalca associés à 50% chacun ont remporté à Bogota un contrat de 10 ans pour un service de bus à haut niveau de service (BHNS) (chiffre d'affaires moyen annuel de l'ordre de 90 millions d'euros).

France

Transdev s'est vu attribuer le contrat de transport public de Nîmes Métropole pour une durée de 5 ans et demi, à partir du 1^{er} janvier 2019 (chiffre d'affaires moyen annuel de l'ordre de 40 millions d'euros).

VII.3.3. Principales cessions de l'exercice et désengagements de certaines activités

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a initié le désengagement de certaines activités *business to consumer* (« BtoC ») et a cédé

- ses filiales Green Tomato Cars et Cabfind au Royaume-Uni,
- sa participation de 50% dans les filiales espagnoles de cars longue distance Movebus, Eurolines Peninsular et Viajes Eurolines.

Le Groupe a en effet décidé au cours de l'exercice 2018 de réduire son exposition de son activité BtoC et d'engager des processus de vente sur certains de ses actifs opérant ces activités.

Les critères imposés par la norme IFRS 5 étant remplis au 31 décembre 2018, ces activités, qui ne constituent pas des unités génératrices de trésorerie, ont été classées en actifs non courants détenus en vue de la vente. Elles ont été évaluées au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et la juste valeur estimée nette de frais de cession.

Dans un environnement de marché volatil, les valeurs réelles de cession pourraient s'avérer individuellement ou collectivement sensiblement différentes en fonction de la réalisation ou non des hypothèses retenues par le management.

La mise à la juste valeur de ces activités est incluse dans la ligne « autres produits et charges opérationnels » au sein du compte de résultat consolidé (voir notes II, VII.4.1 et VII.10).

VII.3.4. Principales acquisitions de l'exercice

En France, Transdev a fait l'acquisition, en février 2018, de la société Flybus, qui opère sur les plates-formes aéroportuaires de Paris, en assurant le transfert de passagers entre les avions et les terminaux et le transfert de personnels navigants des avions aux terminaux ou à leur hôtel (chiffre d'affaires de l'ordre de 12 millions d'euros).

Le Groupe a également acquis la compagnie maritime Blidösundsbolaget en Suède (région de Stockholm).

VII.4. Données opérationnelles

VII.4.1. Résultat opérationnel

VII.4.1.1. Éléments constitutifs du produit des activités ordinaires et du résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du produit des activités ordinaires et du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	Exercice 2017 retraité ⁽¹⁾	Exercice 2018
Prestations de services	6 858,5	6 903,5
Ventes de biens	22,0	32,2
Revenus des actifs financiers opérationnels	11,8	12,3
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6 892,3	6 948,0
Charges de personnel	(3 768,5)	(3 761,6)
Dotations nettes de reprises aux pertes de valeur sur créances d'exploitation	17,1	6,9
Dotations nettes de reprises aux amortissements et provisions opérationnelles (hors restructurations, hors pertes de valeur sur créances d'exploitation et goodwill)	(289,6)	(267,2)
Plus ou moins-values sur cessions industrielles	7,1	13,2
Autres	(2 720,1)	(2 824,7)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	138,3	114,6
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	(16,3)	(7,2)
Plus ou moins-values sur cessions financières	2,8	1,6
Pertes de valeur sur goodwill, autres charges non-courantes résultant de tests de dépréciation et mise à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente	(271)	(149,6)
Autres	(0,5)	(27,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	97,2	(67,7)
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	4,6	5,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	101,8	(62,4)

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15 (voir note VII.1.2).

Le produit des activités ordinaires consolidé du Groupe ressort à 6 948,0 millions d'euros à fin 2018. Les principales zones d'activité sont la France (2 755,8 millions d'euros), les Etats-Unis (1 105,8 millions d'euros), l'Allemagne (867,4 millions d'euros) et les Pays-Bas (735,5 millions d'euros).

Les charges de personnel sont analysées dans la note VII.5.1.

VII.4.1.2. Passage de l'EBITDA au résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2017 retraité ⁽¹⁾	Exercice 2018
EBITDA (<i>Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization</i>) ⁽²⁾	417,8	364,2
Dotations aux amortissements	(267,6)	(244,9)
Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles	(6,1)	(20,3)
Plus ou moins-values de cessions d'actifs immobilisés	7,1	13,2
Autres	(12,9)	2,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	138,3	114,6
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	(16,3)	(7,2)
Plus ou moins-values sur cessions financières	2,8	1,6
Pertes de valeur sur goodwill, autres charges non-courantes résultant de tests de dépréciation et mise à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente	(271)	(149,6)
Autres	(0,5)	(27,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	97,2	(67,7)
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	4,6	5,3
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	101,8	(62,4)

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15 (voir note VII.1.2).

⁽²⁾ Y compris les pertes de valeur liées au besoin en fonds de roulement opérationnel.

Sur l'exercice 2018, la ligne « pertes de valeur sur goodwill, autres charges non courantes résultant de tests de dépréciation et mise à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente » intègre des pertes de valeur de marques aux Etats-Unis et en France, ainsi que la mise à la juste valeur des activités classées en actifs non courants détenus en vue de la vente (voir note VII.3.3).

VII.4.1.3. Détail des dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur

Le montant des dotations nettes aux amortissements, provisions et des pertes de valeur de l'exercice 2018 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Opérationnel	Financier	Impôt	Total
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'éléments d'actifs ⁽¹⁾	6,5	2,2	(33,8)	(25,1)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(46,0)	1,0	0,6	(44,4)
Dotations nettes aux provisions courantes et non courantes	(39,5)	3,2	(33,2)	(69,5)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(244,5)	-	-	(244,5)
Pertes de valeur sur créances sur cession d'immobilisations	-	-	-	-
Pertes de valeur sur goodwill, autres charges non-courantes résultant de tests de dépréciation et mise à la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente	(149,6)	-	-	(149,6)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR	(433,6)	3,2	(33,2)	(463,6)

⁽¹⁾ Les pertes de valeur sur stocks et créances sont incluses dans la variation du besoin en fonds de roulement au tableau des flux de trésorerie.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées dans la note VII.11.

VII.4.1.4. Détail des coûts de restructuration

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2018
Charges de restructuration	(13,2)	(7,3)
Dotations nettes de reprises aux provisions sur restructurations	(3,1)	0,1
COÛTS DE RESTRUCTURATION	(16,3)	(7,2)

Sur l'exercice 2018, les coûts de restructuration concernent principalement les Etats-Unis et les Pays-Bas.

VII.4.2. Besoin en fonds de roulement

VII.4.2.1. Evolution du besoin en fonds de roulement par catégorie

Le BFR net intègre le BFR « opérationnel » (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales hors impôt courant), le BFR « fiscal » (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR « investissement » (créances et dettes courantes sur acquisitions d'immobilisations).

L'évolution de chacune de ces catégories de BFR au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	Autres mouvements	31 décembre 2018
Stocks et travaux en cours ⁽¹⁾	102,6	5,1	1,1	-	(0,1)	(0,5)	(0,7)	107,5
Créances opérationnelles (dont créances fiscales hors impôt courant)	1 227,8	108,9	1,0	(0,4)	2,7	(23,6)	0,1	1 316,5
Dettes opérationnelles (dont dettes fiscales hors impôt courant)	(1 642,2)	(142,7)	-	(3,4)	3,5	39,8	0,6	(1 744,4)
BFR OPÉRATIONNEL ⁽²⁾	(311,8)	(28,7)	2,1	(3,8)	6,1	15,7	-	(320,4)
Créances fiscales (impôt courant)	21,6	0,2	-	0,1	(0,1)	(0,8)	(0,1)	20,9
Dettes fiscales (impôt courant)	(8,2)	(1,5)	-	-	0,1	-	(0,3)	(9,9)
BFR FISCAL	13,4	(1,3)	-	0,1	-	(0,8)	(0,4)	11,0
Autres créances	31,2	13,3	-	-	-	(0,5)	0,5	44,5
Autres dettes	(106,3)	18,7	-	(0,5)	0,1	0,4	0,7	(86,9)
BFR INVESTISSEMENT	(75,1)	32,0	-	(0,5)	0,1	(0,1)	1,2	(42,4)
BFR NET	(373,5)	2,0	2,1	(4,2)	6,2	14,8	0,8	(351,8)

⁽¹⁾ les stocks et travaux en cours nets correspondent principalement à des stocks de matières premières et de pièces détachées.

⁽²⁾ La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau consolidé des flux de trésorerie correspond à la somme des mouvements liés à l'activité et des pertes de valeur nettes du BFR opérationnel présenté ci-dessus.

VII.4.2.2. Evolution des créances d'exploitation

L'évolution des créances d'exploitation au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur ⁽¹⁾	Reprises de pertes de valeur ⁽¹⁾	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Reclassement en actifs destinés à la vente	Autres mouvements	31 décembre 2018
CRÉANCES D'EXPLOITATION									
Créances clients	870,0	53,1	-	-	(1,2)	3,3	(17,5)	(0,4)	907,3
Pertes de valeurs sur créances clients	(30,4)	-	(12,9)	14,1	(0,5)	-	0,8	0,3	(28,6)
Créances clients nettes⁽²⁾	839,6	53,1	(12,9)	14,1	(1,7)	3,3	(16,7)	(0,1)	878,7
Autres créances d'exploitation courantes	391,3	55,8	-	-	1,3	(0,6)	(6,9)	-	440,9
Pertes de valeurs sur autres créances d'exploitation courantes	(3,1)	-	(0,4)	0,2	-	-	-	0,2	(3,1)
Autres créances d'exploitation nettes⁽²⁾	388,2	55,8	(0,4)	0,2	1,3	(0,6)	(6,9)	0,2	437,8
Autres créances	31,2	13,3	-	-	-	-	(0,5)	0,5	44,5
Créances fiscales	21,6	0,2	-	-	0,1	(0,1)	(0,8)	(0,1)	20,9
CRÉANCES D'EXPLOITATION NETTES	1 280,6	122,4	(13,3)	14,3	(0,3)	2,6	(24,9)	0,5	1 381,9

⁽¹⁾ Les pertes de valeur sont enregistrées en résultat opérationnel, elles sont incluses dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

⁽²⁾ Actifs financiers selon la norme IFRS 9 évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances.

Les créances et les dettes commerciales sans taux d'intérêt déclarées à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

VII.4.2.3. Evolution des dettes d'exploitation

L'évolution des dettes d'exploitation au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 ⁽¹⁾	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Reclassement en passifs destinés à la vente	Autres mouvements	31 décembre 2018
DETTES D'EXPLOITATION							
Dettes fournisseurs ⁽²⁾	556,3	38,8	(0,3)	0,4	(20,6)	-	574,6
Autres dettes d'exploitation courantes ⁽²⁾	1 085,9	103,9	3,7	(3,9)	(19,2)	(0,5)	1 169,9
Autres dettes	106,3	(18,7)	0,5	(0,1)	(0,4)	(0,7)	86,9
Dettes fiscales	8,2	1,5	-	(0,1)	-	0,3	9,9
DETTES D'EXPLOITATION	1 756,7	125,5	3,9	(3,7)	(40,2)	(0,9)	1 841,3

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15.

⁽²⁾ Passifs financiers selon la norme IFRS 9 évalués selon la méthode du coût amorti.

VII.4.3 Coûts des contrats

Les coûts des contrats définis par la nouvelle norme IFRS 15 s'élèvent à 2,7 millions au 31 décembre 2018 (2,1 millions d'euros au 31 décembre 2017).

VII.5. Charges et avantages au personnel

VII.5.1. Charges de personnel et effectif

VII.5.1.1. CHARGES DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2018
Frais de personnel	(3 744,7)	(3 735,5)
Participation et intéressement	(23,8)	(26,1)
CHARGES DE PERSONNEL	(3 768,5)	(3 761,6)

Les charges de personnel intègrent :

- l'effet du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (France),
- la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2018 que le Groupe a décidé d'attribuer à ses collaborateurs français dont la rémunération est inférieure ou égale à deux fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), dans le cadre du Projet de loi portant mesures d'urgence économiques et sociales adopté par le Parlement français le 21 décembre 2018.

VII.5.1.2. Effectif

L'effectif, mesuré en « ETP consolidé », correspond à l'effectif par filiale, calculé en Equivalent Temps Plein sur l'exercice, en fonction des temps d'activité et des taux d'emploi du personnel. Il est ensuite consolidé selon la méthode d'intégration de la société dans le périmètre d'intégration :

- les effectifs des sociétés intégrées globalement sont retenus en totalité pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les effectifs des activités conjointes ne sont pris en compte qu'à hauteur du taux d'intégration pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas retenus.

L'effectif moyen des activités poursuivies s'élève à 73 590 salariés en ETP consolidé et se répartit géographiquement comme suit :

EFFECTIF EN ETP CONSOLIDÉ	31 décembre 2017	31 décembre 2018
France	31 707	31 720
États-Unis	13 857	13 325
Pays-Bas	6 956	6 218
Pacifique	5 438	5 382
Allemagne	4 059	4 186
Autres	12 293	12 759
TOTAL	74 309	73 590

VII.5.1.3 Rémunération des membres du comité exécutif

La rémunération des membres du Comité Exécutif est présentée dans la note VII.15.1.

VII.5.2. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Le Groupe a mis en place au profit de ses collaborateurs, en fonction de l'environnement réglementaire et des accords collectifs, des régimes de retraite à contributions définies, des régimes de retraite à prestations définies (d'entreprise ou multi-employeurs) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

VII.5.2.1. Détail de la provision au bilan

(en millions d'euros)	France ⁽¹⁾	Australie/ Nouvelle- Zélande	Suède	États-Unis	Royaume-Uni	Autres	Total
Retraites supplémentaires et préretraites (hors couverture médicale)	-	-	17,1	19,3	12,9	12,5	61,8
Indemnités de fin de carrière	57,0	0,7	-	-	-	6,6	64,3
Autres avantages postérieurs à l'emploi	0,4	-	-	-	-	-	0,4
Total avantages postérieurs à l'emploi	57,4	0,7	17,1	19,3	12,9	19,1	126,5
Médailles du travail	5,6	-	-	-	-	3,0	8,6
Autres avantages long terme	-	18,6	-	-	-	10,9	29,5
Total autres avantages long terme	5,6	18,6	-	-	-	13,9	38,1
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2018	63,0	19,3	17,1	19,3	12,9	33,0	164,6

⁽¹⁾ L'activité « France » reportée n'inclut pas les activités réalisées par la holding (activités intégrées dans la colonne « autres »).

VII.5.2.2. Régimes à contributions définies

Comme décrit en note VII.1.6, les régimes à contributions (ou cotisations) définies désignent les plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée et qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire. Ces obligations sont reconnues en charges lorsqu'elles sont dues.

Les régimes obligatoires de base dans les différents pays d'implantation du Groupe sont généralement des régimes à contributions définies. Dans certaines filiales, des régimes supplémentaires à contributions définies ont été mis en place. Les dépenses effectuées par le Groupe au titre de ces dépenses représentent 55 millions d'euros environ (57 millions d'euros en 2017).

VII.5.2.3. Régimes à prestations définies d'entreprise

Certaines sociétés du Groupe ont mis en place des régimes à prestations définies (principalement des retraites complémentaires et des indemnités de fin de carrière) et/ou offrent d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'évaluation de ces engagements se traduit par la notion de DBO (defined benefit obligation) ou valeur actualisée de l'obligation. Ces engagements de décaissements futurs peuvent être partiellement ou intégralement financés (via des « actifs des régimes »).

Régimes non financés

Les régimes non financés sont essentiellement des régimes d'indemnités de départ à la retraite, dont les droits ne sont acquis que si l'employé est dans le Groupe au moment de son départ à la retraite. Une provision est comptabilisée, sans obligation de préfinancement puisque le paiement des prestations reste aléatoire. Parfois, des fonds ont été placés dans des organismes extérieurs (compagnies d'assurance par exemple) mais sans aucune obligation de financement futur.

En France, la quasi-totalité de la dette actuarielle correspond aux indemnités légales de départ à la retraite versées en une seule fois. Ces indemnités représentent un multiple du dernier salaire en fonction de l'ancienneté et sont obligatoirement payées au départ en retraite des salariés, en application de la convention collective. Les deux principales conventions collectives appliquées en France sont la Convention Collective des Transports Publics Urbains (CCN-3099) et la Convention Collective des Transports Routiers (CCN-3085).

Régimes financés

Les régimes financés sont essentiellement des régimes de retraite situés aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Ces obligations sont préfinancées par des cotisations versées par les filiales du Groupe et par les employés à des fonds externes constituant des entités légales séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les plans à prestations définies concernent essentiellement des engagements de retraite sur un contrat, gérés au travers d'un fonds de pension. L'ensemble des droits acquis sur ce contrat (calculés sur le salaire et le nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe) a été figé : les bénéficiaires encore en activité n'acquièrent plus de droits.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les obligations du Groupe sont gérées, pour l'essentiel, au sein de fonds de pension. Chaque fonds est administré par un Conseil Indépendant (ou Trustees), composé de représentants des filiales du Groupe, des employés et retraités et parfois d'experts indépendants.

En 2010, l'ensemble des droits acquis (calculés sur le salaire et le nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe) a été figé : les bénéficiaires encore en activité n'acquièrent plus de droits.

Exposition au risque

Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé au travers des fonds de pension au Royaume-Uni et en Amérique du Nord sont les suivants : volatilité des actifs des régimes, variation des taux obligataires et longévité.

Engagements relatifs aux régimes de retraites à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux ci-dessous présentent les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies (voir note VII.1.6) et aux avantages postérieurs à l'emploi. Ils excluent, par définition, les régimes de retraite à cotisations définies et les régimes de retraite multi-employeurs et notamment le SPOV aux Pays-Bas (voir note VII.5.2.4).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs varient selon les pays où sont mis en place les plans.

	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Taux d'actualisation		
Zone euro	1,10%	1,30%
États-Unis	3,70%	4,25%
Royaume-Uni	2,45%	2,75%
Suède	2,50%	2,25%
Taux d'inflation		
Zone euro	1,80%	1,80%
États-Unis	2,50%	2,50%
Royaume-Uni ⁽¹⁾	3,20%/2,10%	3,20%/2,10%
Suède	1,90%	1,90%
Taux de croissance des rémunérations (hors régime SPOV)	2,40%	2,34%

⁽¹⁾ RPI/RCI

Evolution de l'engagement (DBO – defined benefit obligation) et des actifs des régimes

(en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2017			31 DÉCEMBRE 2018		
	Régimes non financés	Régimes financés	Total	Régimes non financés	Régimes financés	Total
Evolution des engagements						
Valeur actualisée de l'obligation en début d'exercice	85,6	185,9	271,5	84,9	171,3	256,2
Coût des services rendus de la période	3,8	0,9	4,7	3,9	0,8	4,7
Intérêts sur la dette actuarielle	1,2	5,6	6,8	1,2	4,9	6,1
Acquisitions	0,6	-	0,6	1,7	-	1,7
Réductions / liquidations	(1,2)	(3,0)	(4,2)	-	(1,7)	(1,7)
Perte actuarielle (gain actuariel)	2,1	3,5	5,6	2,2	(6,1)	(3,9)
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur expérience</i>	1,6	(0,6)	1,0	1,8	(0,6)	1,2
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses démographiques</i>	0,1	(0,5)	(0,4)	0,1	0,4	0,5
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses financières</i>	0,4	4,6	5,0	0,3	(5,9)	(5,6)
Prestations versées	(7,1)	(8,2)	(15,3)	(6,9)	(8,4)	(15,3)
Modifications de plans	0,3	-	0,3	-	-	-
Autres (dont effet de change)	(0,4)	(13,4)	(13,8)	(0,4)	1,6	1,2
Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice (1)	84,9	171,3	256,2	86,6	162,4	249,0
Evolution des actifs des régimes						
Valeur vénale des actifs des régimes en début d'exercice	1,8	140,4	142,2	1,6	133,2	134,8
Rendement réel des actifs	-	11,2	11,2	0,1	(4,4)	(4,3)
<i>dont produits d'intérêt sur les actifs</i>	-	4,3	4,3	-	3,8	3,8
<i>dont gains actuariels (pertes)</i>	-	6,9	6,9	0,1	(8,2)	(8,1)
Cotisations employeurs	0,5	3,2	3,7	0,3	2,3	2,6
Réductions / liquidations	-	(2,7)	(2,7)	-	(1,5)	(1,5)
Prestations versées	(0,7)	(8,1)	(8,8)	(0,5)	(8,4)	(8,9)
Autres (dont effet de change)	-	(10,8)	(10,8)	-	0,5	0,5
Valeur vénale des actifs des régimes en fin d'exercice (2)	1,6	133,2	134,8	1,5	121,7	123,2
Couverture financière (a) = (2) - (1)	(83,3)	(38,1)	(121,4)	(85,1)	(40,7)	(125,8)
Plafonnement d'actifs (b)	0,5	-	0,5	0,7	-	0,7
MONTANT NET DES DROITS (- a + b)	83,8	38,1	121,9	85,8	40,7	126,5

Actifs des régimes

Après un rendement de 7,9% en 2017, le taux de rendement réel des actifs sur l'exercice 2018 est de l'ordre de -3,2% du fait de la remontée des taux sur les principales géographies, impactant également à la baisse l'évaluation des engagements.

L'allocation moyenne des actifs des régimes du Groupe est la suivante :

	31 décembre 2018
Actions	56,7%
Obligations d'État	1,6%
Obligations corporate	6,2%
Actifs cotés	64,5%
Immobilier	0,8%
Fonds général d'assureur	15,0%
Autres ⁽¹⁾	19,7%
Actifs non cotés	35,5%

⁽¹⁾ Liability Driven Investment (LDI) inclus.

Pour 2019, la contribution à la couverture des régimes à prestations définies devrait être de l'ordre de 2,4 millions d'euros.

Evolution des droits à remboursement

Les droits à remboursement concernent la part des droits des salariés au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspondant à la période effectuée avec l'employeur précédent ou lorsque le contrat d'exploitation stipule que les droits des salariés au titre de ces engagements sont remboursés par un tiers. Ils s'élèvent à 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 (5,8 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Coût net des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2017			2018		
	Régimes non financés	Régimes financés	Total	Régimes non financés	Régimes financés	Total
Coût des services rendus de la période	(3,8)	(0,9)	(4,7)	(3,9)	(0,8)	(4,7)
Intérêts sur la dette actuarielle	(1,2)	(5,6)	(6,8)	(1,2)	(4,9)	(6,1)
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	-	4,3	4,3	-	3,8	3,8
Réductions / liquidations	1,2	0,3	1,5	-	0,2	0,2
Modifications de plans	(0,3)	-	(0,3)	-	-	-
Autres	-	(0,8)	(0,8)	(0,3)	(0,7)	(1,0)
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi au compte de résultat consolidé	(4,1)	(2,7)	(6,8)	(5,4)	(2,4)	(7,8)
Ecart actuariel sur actifs des régimes	-	6,9	6,9	0,1	(8,2)	(8,1)
Ecart actuariel sur expérience	(1,6)	0,6	(1,0)	(1,8)	0,6	(1,2)
Ecart actuariel sur hypothèses démographiques	(0,1)	0,5	0,4	(0,1)	(0,4)	(0,5)
Ecart actuariel sur hypothèses financières	(0,4)	(4,6)	(5,0)	(0,3)	5,9	5,6
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi impactant les autres éléments du résultat global	(2,1)	3,4	1,3	(2,1)	(2,1)	(4,2)
TOTAL	(6,2)	0,7	(5,5)	(7,5)	(4,5)	(12,0)

Les coûts comptabilisés au compte de résultat sont enregistrés en résultat opérationnel, à l'exception de la charge d'intérêts nette, qui est enregistrée en résultat financier.

Sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation et du coût des services rendus de la période

La dette actuarielle du Groupe est particulièrement sensible aux taux d'actualisation et d'augmentation des salaires.

Ainsi, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation diminuerait la valeur actualisée de l'obligation du Groupe d'environ 12,3 millions d'euros et le coût des services rendus de l'année suivante de 0,3 million d'euros. Une baisse de 0,5% du taux d'actualisation augmenterait la valeur actualisée de l'obligation de 16,3 millions d'euros et le coût des services rendus de l'année suivante de 0,3 million d'euros.

Par ailleurs, une hausse de 0,5% du taux d'augmentation des salaires accroîtrait la valeur actualisée de l'obligation du Groupe d'environ 3,5 millions d'euros.

VII.5.2.4. Régimes multi-employeurs

Dans le cadre d'accords collectifs, certaines sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies.

Cas général

Les principaux plans multi-employeurs se trouvent majoritairement aux Pays-Bas, aux Etats-Unis et en Suède. La dépense correspondante enregistrée en compte de résultat consolidé est égale aux cotisations de l'année ; elle est de l'ordre de 9 millions d'euros en 2018 (environ 9 millions d'euros également en 2017), ce qui n'inclut pas la contribution au plan SPOV aux Pays-Bas (cf. infra).

Cas particulier : régime SPOV aux Pays-Bas

Le Groupe participe également à un régime à prestations définies multi-employeurs au travers de ses filiales aux Pays-Bas. Il s'agit du régime de retraite multi-employeurs SPOV (*Stichting Pensioenfonds Openbaar Vervoer*). La pension de retraite est basée sur un pourcentage du salaire de référence moyen de la carrière par année d'ancienneté.

Le SPOV est un fonds de pension, non obligatoire, ouvert aux entreprises relevant de la Convention Collective Nationale du Transport Public aux Pays-Bas. 23 entreprises étaient adhérentes à fin 2018. Les salariés éligibles des sociétés du groupe Transdev adhérentes acquièrent des droits à partir de 21 ans sur la base de 1,74% du salaire de référence par année de service (taux 2018).

Un conseil d'administration composé de représentants des employeurs et des salariés régit la gouvernance du fonds. Il s'appuie sur des comités d'experts. La situation financière du fonds de pension est évaluée par la Banque Centrale Néerlandaise et l'Autorité des Marchés Financiers locale.

Au 31 décembre 2018,

- les actifs de couverture (à 100%) s'élèvent à 3,9 milliards d'euros. Au 31 décembre 2018, ils étaient principalement constitués d'actions (28%), d'obligations d'Etat (31%) et de valeurs immobilières (11%);
- la valeur actualisée de l'obligation dans le référentiel comptable local est estimée à 3,6 milliards d'euros (à 100%).

Ainsi, le plan présente un surplus. Comme le Groupe n'a aucun droit sur ce surplus, aucun actif n'est reconnu dans l'état de la situation financière consolidée (plafonnement d'actif).

Les hypothèses économiques retenues pour le calcul de l'obligation dans le référentiel local au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,3 %;
- taux d'indexation des retraites, conditionné à un ratio minimal de couverture du fonds de pension selon la législation néerlandaise en vigueur, de 0%.

La contribution au fonds par les filiales du Groupe aux Pays-Bas est de 39% pour l'exercice 2018. La contribution du Groupe au SPOV concerne principalement les salariés de l'activité Transport Public, activité dont la durée dépend du renouvellement des contrats ; quand un contrat est perdu au profit d'un autre opérateur, les engagements du Groupe envers les salariés qui sont transférés au nouvel opérateur font également l'objet d'un transfert et le Groupe n'a plus aucune obligation quant aux anciens bénéficiaires.

Le coût des services rendus s'élève à 27,2 millions d'euros en 2018, ce qui correspond à la contribution de l'employeur.

VII.6. Actifs contractuels

VII.6.1. Autres actifs incorporels (hors goodwill)

Les actifs incorporels nets se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Actifs incorporels du domaine concédé	Marques	Autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Contrats et portefeuilles acquis	Logiciels acquis	Autres actifs incorporels à durée de vie définie	Actifs incorporels à durée de vie définie	Autres actifs incorporels
1^{er} janvier 2017 retraité ⁽¹⁾	6,8	95,9	15,3	111,2	26,8	26,5	27,1	80,4	198,4
Investissements	-	-	0,3	0,3	0,1	7,5	13,2	20,8	21,1
Cessions	-	-	(0,4)	(0,4)	(0,2)	(0,2)	(0,1)	(0,5)	(0,9)
Pertes de valeur et amortissements	(2,0)	(2,8)	(10,4)	(13,2)	(13,9)	(13,2)	(7,5)	(34,6)	(49,8)
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	3,7	-	(0,6)	3,1	3,1
Effet de change	-	(6,7)	(0,7)	(7,4)	(0,9)	(0,3)	(0,7)	(1,9)	(9,3)
Autres mouvements	0,8	(2,6)	1,7	(0,9)	-	6,1	(5,2)	0,9	0,8
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017 RETRAITÉ ⁽¹⁾	5,6	83,8	5,8	89,6	15,6	26,4	26,2	68,2	163,4
<i>Dont valeur brute</i>	27,6	121,7	54,6	176,3	232,9	98,6	70,4	401,9	605,8
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	(22,0)	(37,9)	(48,8)	(86,7)	(217,3)	(72,2)	(44,2)	(333,7)	(442,4)
31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	5,6	83,8	5,8	89,6	15,6	26,4	26,2	68,2	163,4
Investissements	-	-	0,2	0,2	-	6,7	15,7	22,4	22,6
Cessions	-	-	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)
Pertes de valeur et amortissements	(2,4)	(50,0)	(6,0)	(56,0)	(3,2)	(12,6)	(9,8)	(25,6)	(84,0)
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	2,4	(2,7)	0,5	0,2	0,2
Effet de change	-	0,4	-	0,4	(0,3)	(0,2)	(0,2)	(0,7)	(0,3)
Autres mouvements	0,1	-	-	-	-	7,8	(3,8)	4,0	4,1
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	3,3	34,2	-	34,2	14,5	25,3	28,6	68,4	105,9
<i>Dont valeur brute</i>	27,0	55,7	1,9	57,6	226,9	113,9	45,0	385,8	470,4
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	(23,7)	(21,5)	(1,9)	(23,4)	(212,4)	(88,6)	(16,4)	(317,4)	(364,5)

⁽¹⁾ Montants retraités de la norme IFRS 15.

En 2018, les pertes de valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée portent principalement sur des marques aux États-Unis et en France.

VII.6.2. Actifs corporels

VII.6.2.1. Evolution de la valeur nette des actifs corporels

Les actifs corporels se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Matériels roulants et autres matériels de transport	Installations techniques, matériel et outillage	Constructions	Terrains	Autres	Actifs corporels
1^{er} janvier 2017	737,7	87,7	106,9	65,5	86,6	1 084,4
Investissements	158,7	13,8	5,9	0,6	91,1	270,1
Cessions	(26,3)	(1,3)	(1,9)	(2,5)	(4,9)	(36,9)
Pertes de valeur et amortissements	(173,4)	(20,3)	(12,8)	(0,6)	(19,0)	(226,1)
Variation de périmètre de consolidation	(1,5)	-	(0,8)	(0,4)	(0,1)	(2,8)
Effet de change	(14,3)	(1,5)	(0,7)	(0,2)	(2,5)	(19,2)
Autres mouvements	10,2	(11,7)	(0,4)	2,4	(2,1)	(1,6)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	691,1	66,7	96,2	64,8	149,1	1 067,9
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 907,6</i>	<i>225,9</i>	<i>187,7</i>	<i>70,3</i>	<i>290,7</i>	<i>2 682,2</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(1 216,5)</i>	<i>(159,2)</i>	<i>(91,5)</i>	<i>(5,5)</i>	<i>(141,6)</i>	<i>(1 614,3)</i>
31 décembre 2017	691,1	66,7	96,2	64,8	149,1	1 067,9
Investissements	166,9	23,5	6,5	3,5	62,2	262,6
Cessions	(30,1)	(1,3)	(2,7)	(0,8)	(4,7)	(39,6)
Pertes de valeur et amortissements	(181,5)	(19,3)	(11,6)	(0,7)	(25,2)	(238,3)
Variation de périmètre de consolidation	7,8	0,2	0,2	-	(0,4)	7,8
Effet de change	(4,8)	(0,6)	-	(0,1)	0,4	(5,1)
Reclassement en actifs destinés à la vente	(1,4)	(0,1)	-	-	(2,0)	(3,5)
Autres mouvements	18,9	27,5	5,6	1,1	(59,0)	(5,9)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	666,9	96,6	94,2	67,8	120,4	1 045,9
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 827,7</i>	<i>274,1</i>	<i>193,7</i>	<i>74,0</i>	<i>275,5</i>	<i>2 645,0</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(1 160,8)</i>	<i>(177,5)</i>	<i>(99,5)</i>	<i>(6,2)</i>	<i>(155,1)</i>	<i>(1 599,1)</i>

VII.6.2.2. Location financement

Le Groupe a recours à des contrats de location financement pour financer certains actifs d'exploitation (essentiellement du matériel roulant et des biens immobiliers). Ces actifs sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée soit en immobilisations corporelles, soit en actifs financiers, s'agissant d'actifs (matériel roulant) traités selon la norme IFRIC 12 « Accords de concession de services ».

La valeur nette comptable de ces actifs se répartit comme suit par nature :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017 retraité	31 décembre 2018
Matériels roulants et autres matériels de transport	148,0	101,8
Autres immobilisations corporelles nettes	14,1	13,1
TOTAL	162,1	114,9

Au 31 décembre 2018, les paiements minimums futurs au titre de ce type de contrat se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Location financement
2019	23,5
2020-2021	31,2
2022-2023	43,8
2024 et années suivantes	17,4
TOTAL MINIMUM DES PAIEMENTS FUTURS	115,9
Intérêts	(12,4)
VALEUR ACTUELLE DES PAIEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	103,5

VII.6.3. Contrats de location simple

La nouvelle norme sur les locations (IFRS 16), applicable au 1^{er} janvier 2019, conduira à reconnaître au bilan tous les engagements de location au sens de la nouvelle norme, sans distinction entre les contrats de location simple actuellement reconnus en engagements hors bilan et les contrats de location financement (voir note VII.1.1.4).

Le montant des engagements de location simple ressort à 1 134,4 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(en millions d'euros)	location simple
2019	283,7
2020-2021	411,9
2022-2023	247,2
2024 et années suivantes	191,6
ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	1 134,4

Les loyers dus au titre de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Loyers minimaux comptabilisés en charge de la période	(356,9)	(346,1)
Loyers conditionnels comptabilisés en charge de la période	-	-
TOTAL LOYERS DUS AU TITRE DE LA PÉRIODE	(356,9)	(346,1)

Le Groupe a mis en place des contrats de location simple pour son activité ferroviaire en Allemagne. Certains de ces contrats sont portés par des « entités structurées » détenues par des tiers. Le Groupe a mené des travaux d'analyse de ces montages qui ont conclu à l'absence de contrôle de la part de Transdev. Les engagements relatifs à ces contrats sont limités aux engagements de location simple et figurent dans le tableau ci-dessus.

VII.6.4. Activités de concession : actifs financiers opérationnels non courants et courants

(en millions d'euros)	Actifs financiers opérationnels représentant des actifs corporels retraités dans le cadre d'IFRIC 12 ⁽¹⁾	Actifs financiers opérationnels couvrant des paiements futurs de loyers ⁽²⁾	Actifs financiers opérationnels
1^{er} janvier 2017	254,2	97,9	352,1
Entrées	39,2	-	39,2
Remboursements/sorties	(39,5)	(8,0)	(47,5)
Effet de change	(2,2)	-	(2,2)
Autres mouvements	-	(45,4)	(45,4)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	251,7	44,5	296,2
<i>Dont montant brut</i>	251,7	44,5	296,2
<i>Dont pertes de valeur</i>	-	-	-
31 décembre 2017	251,7	44,5	296,2
Entrées	85,6	-	85,6
Remboursements/sorties	(45,6)	(4,5)	(50,1)
Pertes de valeur	(1,8)	-	(1,8)
Effet de change	(3,0)	-	(3,0)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	286,9	40,0	326,9
<i>Dont montant brut</i>	288,6	40,0	328,6
<i>Dont pertes de valeur</i>	(1,7)	-	(1,7)
<i>Dont < 1 an</i>	34,2	5,5	39,7
<i>Dont > 1 an et < 5 ans</i>	130,2	20,5	150,7
<i>Dont > 5 ans</i>	122,5	14,0	136,5

⁽¹⁾ Ces montants correspondent aux droits inconditionnels à recevoir une rémunération de la part des autorités délégantes au titre de financements de matériel roulant pour le compte de ces autorités délégantes.

⁽²⁾ Ces montants correspondent aux droits inconditionnels à recevoir une rémunération de la part des autorités délégantes au titre de loyers à payer relatifs à du matériel roulant (à fin 2018, ces loyers sont dus à une autorité délégante).

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers résultant de l'application de l'IFRIC 12 aux contrats de concession (voir note VII.1.7.4).

Concernant les actifs financiers opérationnels représentant des actifs corporels retraités dans le cadre d'IFRIC 12 (actifs du Groupe),

- les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels (nouveaux actifs et remboursements du principal) sont détaillés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie (voir note V),
- la rémunération des actifs financiers opérationnels est inscrite dans le produit des activités ordinaires ; elle est détaillée dans la note VII.4.1.

Au 31 décembre 2018, les actifs financiers opérationnels sont principalement localisés en France (220,5 millions d'euros), en Australie (66,4 millions d'euros), et en Allemagne (40 millions d'euros).

VII.7. Goodwill

VII.7.1. Variation de la période et détail par unité génératrice de trésorerie

(en millions d'euros)	UGT "France"	UGT "États-Unis"	UGT "Australie et Nouvelle-Zélande"	UGT "Allemagne et Europe de l'Est"	UGT "Canada"	UGT "Royaume-Uni et Irlande"	UGT "Pays-Bas"	UGT "Europe du Nord"	UGT "Ibérie"	Goodwill
1^{er} janvier 2017	503,6	109,9	36,9	24,2	23,6	14,6	3,6	-	3,3	719,7
Variation de périmètre de consolidation	0,4	-	-	-	-	-	0,2	1,0	-	1,6
Effet de change	-	(13,3)	(1,8)	-	(1,3)	(0,5)	-	0,1	-	(16,8)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	(4,1)	-	-	-	(4,1)
Autres mouvements	1,0	-	-	-	-	0,1	-	-	-	1,1
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2017	505,0	96,6	35,1	24,2	22,3	10,1	3,8	1,1	3,3	701,5
Dont montants bruts	617,0	121,2	73,8	144,7	36,9	43,1	317,3	33,9	21,9	1 409,8
Dont pertes de valeur cumulées	(112,0)	(24,6)	(38,7)	(120,5)	(14,6)	(33,0)	(313,5)	(32,8)	(18,6)	(708,3)
31 décembre 2017	505,0	96,6	35,1	24,2	22,3	10,1	3,8	1,1	3,3	701,5
Variation de périmètre de consolidation	15,9	-	-	-	-	1,7	0,2	2,4	-	20,2
Effet de change	-	4,6	(1,9)	-	(0,8)	(0,1)	-	0,1	-	1,9
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Autres mouvements	-	(0,1)	-	-	-	-	0,3	-	-	0,2
TOTAL 31 DÉCEMBRE 2018	520,9	101,1	33,2	24,2	21,5	11,7	4,1	3,6	3,3	723,6
Dont montants bruts	632,9	126,9	69,9	144,7	35,6	39,1	317,8	35,1	21,9	1 423,9
Dont pertes de valeur cumulées	(112,0)	(25,8)	(36,7)	(120,5)	(14,1)	(27,4)	(313,7)	(31,5)	(18,6)	(700,3)

VII.7.2. Tests de dépréciation

Les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque exercice et à chaque fois qu'il existe des indicateurs de pertes de valeur, selon les modalités précisées dans la note VII.1.9.

VII.7.2.1. Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Les bases de construction des valeurs recouvrables sont présentées dans la note VII.1.9.

L'évolution du contexte économique et financier, les évolutions d'ordre concurrentiel, réglementaire peuvent affecter l'estimation des valeurs recouvrables, de même que des évolutions imprévues des systèmes politiques, économiques et juridiques de certains pays. Les projections de flux de trésorerie du plan à long terme traduisent l'évolution des volumes, des tarifs, des coûts directs et des investissements de la période, déterminés en se basant sur les contrats ou sur l'activité, en fonction des données historiques d'une part et des changements anticipés sur la période couverte par le plan à long terme d'autre part.

Comptes consolidés

Les autres hypothèses qui influencent la détermination des valeurs recouvrables sont les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini ; ils sont fonction du pays ou de la zone géographique de l'unité génératrice de trésorerie, conformément aux critères énoncés en notes VII.1.9 et VII.2. Les taux d'actualisation et les taux moyens de croissance à l'infini des principales UGT en 2018 sont les suivants :

Unité génératrice de trésorerie	Mode de détermination de la valeur recouvrable	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
France	Valeur d'utilité	5,9%	1,9%
Pays-Bas	Valeur d'utilité	6,5%	2,4%
Allemagne et Europe de l'Est	Valeur d'utilité	6,4%	2,7%
États-Unis	Valeur d'utilité	6,8%	2,1%
Australie et Nouvelle-Zélande	Valeur d'utilité	7,1%	2,5%
Royaume-Uni et Irlande	Valeur d'utilité	6,4%	2,0%

VII.7.2.2. Sensibilité des tests de pertes de valeur

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1%, d'un taux de croissance à l'infini minoré de 1% et de flux de trésorerie opérationnels minorés de 5%. Ces hypothèses de variation sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques où sont implantées ses activités.

À la date d'évaluation, aucune différence significative n'a été constatée entre la valeur recouvrable de toutes les unités génératrices de trésorerie, basée sur leur valeur d'utilité, et la valeur comptable pertinente pour le test de dépréciation.

VII.8. Sociétés mises en équivalence et autres titres non consolidés

Les principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés sont présentées dans la note VII.18.

Les engagements liés au périmètre du Groupe sont détaillés en note VII.14.

VII.8.1. Co-entreprises et entreprises associées

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse des co-entreprises ou des entreprises associées s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe.

(en millions d'euros)	Valeur de la mise en équivalence		Quote-part de résultat net	
	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018
France	7,9	13,1	(1,4)	(0,5)
Ibérie	7,9	8,0	0,3	0,4
Allemagne	5,8	6,0	1,0	0,8
Colombie	4,5	6,2	-	1,6
Asie	3,5	5,5	(0,1)	(0,4)
Autres	-	-	-	-
PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES	29,6	38,8	(0,2)	1,9
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies</i>	-	-	(0,2)	1,9
Asie	18,2	20,1	1,7	2,2
Ibérie	-	-	2,6	-
France	7,0	7,4	0,4	1,2
Pays-Bas	1,5	1,5	0,1	-
Autres	-	0,1	-	-
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	26,7	29,1	4,8	3,4
<i>Dont quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence au sein des activités poursuivies</i>	-	-	4,8	3,4

Les co-entreprises et les entreprises associées ne sont pas considérées comme significatives individuellement au niveau du Groupe.

La plupart des partenariats sous contrôle conjoint existants au sein du Groupe sont des co-entreprises au sens d'IFRS 11 qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (voir note VII.1.3). Les principales co-entreprises sont présentes en France, en Colombie et en Allemagne.

L'évolution des participations dans les co-entreprises et les entreprises associées s'explique par les mouvements suivants :

(en millions d'euros)	Co-entreprises	Entreprises associées
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2017	29,7	27,9
Variation de périmètre de consolidation	(0,1)	-
Résultat net	(0,2)	4,8
Effet de change	(1,1)	(2,6)
Autres mouvements	1,3	(3,4)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017	29,6	26,7
Variation de périmètre de consolidation	5,6	-
Résultat net	1,9	3,4
Effet de change	(0,2)	0,9
Autres mouvements	1,9	(1,9)
PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018	38,8	29,1

VII.8.2. Titres non consolidés

Les titres non consolidés du Groupe s'élèvent à 24,7 millions d'euros au 31 décembre 2018 (24 millions d'euros au 31 décembre 2017) et intègrent principalement :

- des participations dans des concessionnaires non contrôlées, propriétaires d'infrastructures de transport public (Nottingham City TPS...),
- ou des participations non contrôlées dans certaines sociétés d'économie mixte (SEM) en France (Grenoble, Nantes...).

Les participations dans les entreprises non consolidées ne sont pas considérées comme significatives individuellement au niveau du Groupe.

La ventilation des titres non consolidés évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres est présentée dans la note VII.9.

VII.9. Financement, instruments financiers et gestion des risques financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières et la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie (note VII.9.1),
- les autres actifs financiers courants et non courants (note VII.9.2),
- les instruments dérivés (note VII.9.4).

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note VII.14.

VII.9.1. Endettement financier net

L'endettement financier net représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et après prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change.

VII.9.1.1. Composantes de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2018, les principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

- un prêt syndiqué, constitué
 - d'un prêt à terme de 300 millions d'euros à échéance mars 2021,
 - complété par une ouverture de crédit d'un montant total de 700 millions d'euros, non tirée au 31 décembre 2018, à maturité mars 2023.

Ces crédits sont assortis d'un *covenant* financier devant être testé semestriellement (voir note VII.9.1.5).

- un placement *Schuldschein* (placement privé de droit allemand) pour un montant de 122,5 millions de dollars et de 68,5 millions d'euros, à échéances 2020 à 2026 ;
- des obligations, émises sous la forme d'un placement privé non coté, d'un montant global de 285 millions d'euros (160 millions d'euros à maturité août 2025 et 125 millions d'euros à maturité août 2026).

Comptes consolidés

Au 31 décembre 2018, l'endettement financier net du Groupe se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Dettes financières non courantes	813,0	868,3
Dettes financières courantes	46,4	42,7
Trésorerie passive	10,1	5,2
DETTES FINANCIÈRES (y/c trésorerie passive)	869,5	916,2
Trésorerie active et équivalents de trésorerie	(344,4)	(387,2)
Juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net	2,4	1,2
ENDETTEMENT FINANCIER NET ⁽¹⁾	527,5	530,2

⁽¹⁾ Les passifs liés à la mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de concession ne sont pas intégrés dans l'indicateur « Endettement Financier Net » (voir note VII.1.7.4, « Actifs mis à disposition du Groupe par les autorités concédantes »).

Au cours de l'exercice 2018,

- la société Transdev Group a procédé, le 3 août 2018, à deux émissions obligataires, d'un montant global de 220 millions d'euros (150 millions d'euros à maturité août 2025 et 70 millions d'euros à maturité août 2026), sous la forme d'un placement privé non coté. Cette nouvelle source de financement a permis à Transdev Group de rembourser partiellement, par anticipation, le prêt à terme à échéance mars 2021, à hauteur de 200 millions d'euros. Transdev Group a procédé à un abondement de ces deux souches obligataires, le 4 décembre 2018, portant ainsi la souche 2025 à 160 millions d'euros et la souche 2026 à 125 millions d'euros.
- le Groupe a cédé, sans recours, à un établissement financier sa créance Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) au titre de l'exercice 2018.

VII.9.1.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

La revue des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie du Groupe à la clôture de l'exercice n'a pas mis en évidence de montants significatifs qui ne seraient pas disponibles pour le Groupe.

(en millions d'euros)	Disponibilités	Equivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie passive	Trésorerie nette
1^{er} janvier 2017	327,3	121,1	448,4	(11,4)	437,0
Variation de l'activité	18,9	(116,1)	(97,2)	0,9	(96,3)
Variation de périmètre de consolidation	6,7	-	6,7	-	6,7
Effet de change	(12,7)	(0,9)	(13,6)	0,4	(13,2)
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	0,2	-	0,2	-	0,2
Autres mouvements	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,1)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	340,3	4,1	344,4	(10,1)	334,3
31 décembre 2017	340,3	4,1	344,4	(10,1)	334,3
Variation de l'activité	24,6	23,9	48,5	5,7	54,2
Variation de périmètre de consolidation	0,1	-	0,1	(0,9)	(0,8)
Effet de change	(4,8)	-	(4,8)	0,1	(4,7)
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	(1,0)	-	(1,0)	-	(1,0)
Autres mouvements	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	359,2	28,0	387,2	(5,2)	382,0

VII.9.1.3. Dettes financières non courantes et courantes

L'évolution et le détail par nature des dettes financières courantes et non courantes au cours des exercices 2018 et 2017 est la suivante :

(en millions d'euros)	Prêt syndiqué	Placement privé Schuldschein	Emprunt obligataire	Contrats de location financière	Autres dettes financières	Total dettes financières
1^{er} janvier 2017	650,0	159,7	-	161,4	50,5	1 021,6
Flux de trésorerie	(150,0)	25,0	-	(41,0)	5,7	(160,3)
Augmentations/souscriptions	(150,0)	25,0	-	-	155,2	30,2
Remboursements	-	-	-	(41,0)	(149,5)	(190,5)
Flux sans impact trésorerie	-	(14,1)	-	22,5	(10,3)	(1,9)
Augmentations/souscriptions	-	-	-	23,3	-	23,3
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	(0,4)	(0,4)
Effet de change	-	(14,1)	-	(0,8)	(13,7)	(28,6)
Autres mouvements	-	-	-	-	3,8	3,8
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017 ⁽¹⁾	500,0	170,6	-	142,9	45,9	859,4
<i>Dont part courante</i>	-	-	-	34,3	12,1	46,4
<i>Dont part non courante</i>	500,0	170,6	-	108,6	33,8	813,0
31 décembre 2017	500,0	170,6	-	142,9	45,9	859,4
Flux de trésorerie	(200,0)	-	285,3	(43,2)	5,3	47,4
Augmentations/souscriptions	(200,0)	-	285,3	-	209,9	295,2
Remboursements	-	-	-	(43,2)	(204,6)	(247,8)
Flux sans impact trésorerie	-	4,9	-	3,8	(4,5)	4,2
Augmentations/souscriptions	-	-	-	1,4	-	1,4
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	3,1	(1,0)	2,1
Effet de change	-	4,9	-	(0,7)	(5,4)	(1,2)
Reclassement en actifs / passifs destinés à la vente	-	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Autres mouvements	-	-	-	-	2,0	2,0
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018 ⁽¹⁾	300,0	175,5	285,3	103,5	46,7	911,0
<i>Dont part courante</i>	-	-	-	19,6	23,1	42,7
<i>Dont part non courante</i>	300,0	175,5	285,3	83,9	23,6	868,3

⁽¹⁾ Données avant prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net.

Maturité des dettes financières non courantes et courantes

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	DONT :					
		< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	> 5 ans
Prêt syndiqué	300,0	-	-	300,0	-	-	-
Placement privé Schuldschein	175,5	-	89,1	-	-	61,4	25,0
Emprunt obligataire	285,3	-	-	-	-	-	285,3
Contrats de location financière	103,5	19,6	16,1	12,9	37,8	5,2	11,9
Autres dettes financières courantes et non courantes	46,7	23,1	13,0	1,4	2,5	1,3	5,4
DETTE FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES ⁽¹⁾	911,0	42,7	118,2	314,3	40,3	67,9	327,6

⁽¹⁾ Données avant prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net (voir note VII.9.4).

Ventilation des dettes financières non courantes et courantes par devise

La principale monnaie d'endettement est l'euro. Des swaps de change prêteurs euros/emprunteurs de la devise servant au financement des filiales étrangères ont été mis en place (voir note VII.9.4.1).

Ventilation des dettes financières non courantes et courantes par taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Taux fixe	269,9	530,9
Taux variable	589,5	380,1
DETTE FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES ⁽¹⁾	859,4	911,0

⁽¹⁾ Données avant prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net (voir note VII.9.4).

Après couverture de taux, la proportion de la dette financière brute à taux fixe est portée à 61% (instruments dérivés de taux détaillés dans la note VII.9.4.1).

VII.9.1.4. Lignes de crédit non utilisées

Le Groupe dispose d'une ouverture de crédit d'un montant total de 700 millions d'euros, non tirée au 31 décembre 2018, à maturité mars 2023.

VII.9.1.5. Covenants

La documentation juridique des deux facilités de crédit (prêt à terme de 300 millions d'euros et ouverture de crédit de 700 millions d'euros) comporte un *covenant* financier, c'est-à-dire un engagement de respecter un ratio de couverture, dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des financements considérés. Le ratio à respecter, sur une base semestrielle, est le rapport entre l'endettement financier net ajusté et l'EBITDA ajusté.

Ce *covenant* est respecté au 31 décembre 2018.

VII.9.2. Autres actifs financiers non courants et courants

(en millions d'euros)	Actifs financiers non courants au coût amorti	Titres non consolidés classés en actifs disponibles à la vente	Titres non consolidés évalués à la juste valeur par résultat	Titres non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (non recyclable)	Autres actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat	TOTAL autres actifs financiers non courants	TOTAL autres actifs financiers courants
1^{er} janvier 2017	54,1	28,5	-	-	23,4	106,0	41,4
Entrées	0,4	2,2	-	-	1,3	3,9	1,1
Remboursements/sorties	(0,2)	(5,8)	-	-	(2,1)	(8,1)	(6,9)
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	0,8
Pertes de valeur	-	(0,9)	-	-	-	(0,9)	(0,3)
Effet de change	(0,2)	(0,2)	-	-	(0,9)	(1,3)	(3,5)
Reclassement non courant/courant	(2,3)	-	-	-	-	(2,3)	2,3
Autres mouvements	-	0,2	-	-	3,0	3,2	4,0
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	51,8	24,0	-	-	24,7	100,5	38,9
<i>Dont montant brut</i>	<i>52,1</i>	<i>31,3</i>	-	-	<i>24,7</i>	<i>108,1</i>	<i>45,9</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(7,3)</i>	-	-	-	<i>(7,6)</i>	<i>(7,0)</i>
31 décembre 2017	51,8	24,0	-	-	24,7	100,5	38,9
Entrées	1,6	-	0,3	0,4	1,5	3,8	0,6
Remboursements/sorties	(0,3)	-	(0,1)	-	(2,6)	(3,0)	3,1
Variation de périmètre de consolidation	0,1	-	0,1	-	-	0,2	0,3
Pertes de valeur	-	-	(0,7)	-	-	(0,7)	4,7
Effet de change	0,1	-	-	-	-	0,1	1,2
Reclassement non courant/courant	(1,6)	-	-	-	-	(1,6)	1,6
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	-	(0,1)	-	(0,7)	(0,8)	-
Autres mouvements	-	(24,0)	13,2	11,6	(1,3)	(0,5)	(1,9)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	51,7	-	12,7	12,0	21,6	98,0	48,5
<i>Dont montant brut</i>	<i>51,9</i>	-	<i>19,5</i>	<i>13,0</i>	<i>21,6</i>	<i>106,0</i>	<i>50,9</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(0,2)</i>	-	<i>(6,8)</i>	<i>(1,0)</i>	-	<i>(8,0)</i>	<i>(2,4)</i>

Au 31 décembre 2018, les actifs financiers en prêts et créances, d'un montant total de 73,1 millions d'euros, concernent principalement l'Allemagne (57,3 millions d'euros de dépôts de garantie liés à la location de matériel ferroviaire).

Les titres non consolidés sont décrits dans la note VII.8.2.

VII.9.3. Résultat financier

(en millions d'euros)

	Exercice 2017	Exercice 2018
Charges de l'endettement financier	(20,5)	(22,4)
Produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie	0,2	0,2
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(20,3)	(22,2)
Désactualisation des provisions	(5,2)	(5,1)
Autres ⁽¹⁾	0,8	-
AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS	(4,4)	(5,1)

⁽¹⁾ Dont dividendes reçus pour 1,9 millions d'euros en 2018 (2,7 millions d'euros en 2017).

VII.9.4. Gestion des risques financiers et instruments dérivés

VII.9.4.1. Risques de marche et instruments dérivés

Pour réduire et gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des matières premières, Transdev a recours à des instruments dérivés qualifiés ou non de couverture. L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments dérivés est la suivante :

(en millions d'euros)	DÉTAIL PAR NATURE AU 31 DÉCEMBRE 2018				
	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Instruments dérivés de taux	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés de matières premières
Actif - part courante					
- Couverture de flux de trésorerie	0,6	-	-	-	-
- Dérivés non qualifiés de couverture	1,6	2,4	-	2,4	-
Actif - part non courante					
- Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-
- Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-	-
Passif - part courante					
- Couverture de flux de trésorerie	1,2	1,5	-	-	1,5
- Dérivés non qualifiés de couverture	1,3	1,3	-	1,3	-
Passif - part non courante					
- Couverture de flux de trésorerie	2,0	0,6	-	-	0,6
- Dérivés non qualifiés de couverture	2,7	2,2	2,2	-	-
TOTAL	(5,0)	(3,2)	(2,2)	1,1	(2,1)

Gestion du risque sur matières premières

Afin de garantir une évolution maîtrisée du prix du carburant, une politique de couverture « carburant » est mise en place sur les contrats dont l'indexation n'est pas jugée adéquate ou pour couvrir des engagements contractuels. Le Groupe a recours soit à des contrats d'achats fermes de carburant soit à des instruments dérivés, dont les caractéristiques (notionnel, maturité) ont été définies en fonction des besoins prévisionnels de carburant (sur la base de commandes fermes ou de projection de flux hautement probables). Ces dérivés sont des swaps conclus en devise locale, venant fixer le prix d'achat à terme des carburants.

Ces produits dérivés ont été analysés dans le cadre de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et qualifiés d'instruments de couverture (couverture de flux de trésorerie). Les impacts de ces instruments dérivés sur la performance et sur la situation financière sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nature	unité	DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE				RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en millions d'euros)			ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (en millions d'euros)	
		NOMINAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Recyclage de réserves de juste valeur à résultat	Résultat, part inefficace	Total résultat	Réserves de juste valeur (nettes d'impôt)	Juste valeur
Swaps	Tonne, EUR	4 685	4 685	-	-	0,6	-	0,6	(0,3)	(0,3)
Swaps	Tonne, GBP	7 422	7 422	-	-	0,3	-	0,3	(0,1)	(0,1)
Swaps	Tonne, AUD	17 604	11 507	6 097	-	(0,1)	-	(0,1)	(1,1)	(1,7)
TOTAL		29 711	23 614	6 097	-	0,8	-	0,8	(1,5)	(2,1)

Gestion du risque de change

Risque de change lié au financement des filiales étrangères

Le Groupe est principalement financé en euros. Transdev a mis en place des swaps de change prêteurs euros/emprunteurs de la devise servant au financement des filiales étrangères. Ces swaps ont été analysés dans le cadre de la norme IFRS 9 et n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture ; la réévaluation des financements en devises accordés aux filiales et les variations de valeur des swaps sont enregistrées de façon concomitante en résultat.

Comptes consolidés

Les impacts sur le résultat et sur la situation financière de ces instruments dérivés de change sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nature	DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE - NOMINAL AU 31 DÉCEMBRE 2018		(en millions d'euros)	
	(en millions de devises)		Résultat de la période	Juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée
	Total	< 1 an		
Swap EUR/CAD	84,6	84,6	1,9	1,4
Swap EUR/SEK	925,0	925,0	(0,2)	(0,9)
Swap EUR/USD	-	-	(1,5)	-
Swap EUR/GBP	30,0	30,0	(0,5)	(0,3)
Swap EUR/AUD	50,0	50,0	1,1	0,9
Swap AUD/EUR	-	-	-	-
Swap AUD/NZD	20,5	20,5	-	-
TOTAL	-	-	0,8	1,1

Risque de change transactionnel

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel. En effet, les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur propre pays et dans leur propre devise. Leur exposition au risque de change est donc naturellement limitée.

Risque de conversion

Transdev supporte un risque de conversion des informations financières de ses filiales au niveau des comptes consolidés. Les principales devises concernées sont le dollar américain, le dollar australien et la couronne suédoise.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du produit des activités ordinaires du Groupe à une variation de plus ou moins 10% des parités de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellés en devises étrangères :

(en millions d'euros)	Contribution aux comptes consolidés de l'exercice 2018					Sensibilité à une variation des quatre principales devises face à l'euro		
	Euro	Dollar américain	Dollar australien	Couronne suédoise	Autres devises	Total	Appréciation euro +10%	Dépréciation euro -10%
Produit des activités ordinaires	4 549,6	1 105,8	449,4	407,4	435,8	6 948,0	196,3	(196,3)

Gestion du risque de taux d'intérêt

La structure de financement du Groupe expose naturellement celui-ci aux risques de variations de taux d'intérêt. Ainsi, les dettes à taux variables impactent les résultats financiers en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

Les impacts sur le résultat et sur la situation financière des instruments dérivés de taux d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	INSTRUMENTS						RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en millions d'euros)			ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (en millions d'euros)		
	Nature	Unité	Nominal au 31 décembre 2018				Recyclage de réserves de juste valeur à résultat	Résultat, part inefficace	Résultat des instruments non qualifiés	Total résultat	Réserves de juste valeur (nettes d'impôt)	Juste valeur
			Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans						
Dérivés non qualifiés de couverture	Swap de taux	EUR	15,9	0,6	15,3	-	-	0,4	0,4	-	(2,2)	
Couverture de flux de trésorerie	Swap de taux	EUR	7,9	3,1	4,8	-	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	-	
TOTAL			23,8	3,7	20,1	-	(0,1)	0,4	0,3	(0,1)	(2,2)	

A structure d'endettement financier net au 31 décembre 2018 et politique de gestion constantes, une variation des taux d'intérêts de 1% impacterait le résultat financier d'environ 3,6 millions d'euros (via le coût de la dette après couverture du Groupe).

VII.9.4.2. Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire à leurs obligations de règlement. Etant donné la nature de ses activités et de ses clients, Transdev ne considère pas qu'il y ait d'impact potentiel significatif généré par le risque de crédit.

L'antériorité des actifs non dépréciés et échus se présente de la manière suivante au 31 décembre 2018 :

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2018			Montant des actifs non échus	Montant des actifs échus non dépréciés		
		Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette		Echus 0-6 mois	Echus 6-12 mois	Echus > 1 an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	VII.6.4	328,7	(1,7)	326,9	325,7	-	1,2	-
Créances clients	VII.4.2	907,3	(28,6)	878,7	727,8	129,5	13,7	7,7
Autres créances opérationnelles		287,3	(3,1)	284,2	258,0	15,6	1,3	9,3
Créances financières non courantes	VII.9.2	51,9	(0,2)	51,7	51,7	-	-	-
Créances financières courantes	VII.9.2	23,8	(2,4)	21,4	21,4	-	-	-
Autres actifs financiers non courants (hors créances financières)	VII.9.2	21,6	-	21,6	21,6	-	-	-
Autres actifs financiers courants (hors créances financières)	VII.9.2	27,1	-	27,1	26,8	0,1	-	0,2
TOTAL		1 647,6	(36,0)	1 611,6	1 433,0	145,2	16,2	17,2

VII.9.5. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les principes de détermination de la juste valeur sont présentés en note VII.1.10.

La juste valeur des prêts et créances est très proche de la valeur dans l'état de la situation financière consolidée.

Au 31 décembre 2018, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les dérivés gérés dans le cadre de contrats FBF et ISDA. Ces instruments ne sont compensables qu'en cas de défaut d'une des parties au contrat. Ils ne sont par conséquent pas compensés comptablement.

VII.9.5.1. Actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2018, regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	Note	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Au 31 décembre 2018			Mode de détermination de la juste valeur	
			Catégories d'actifs financiers	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclable		Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclable
Titres non consolidés	VII.8.2	24,7	Actifs au coût amorti	12,7	-	12,0	Niveau 3
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	VII.6.4	326,9	326,9	-	-	-	
Autres actifs financiers non courants	VII.9.2	73,3	73,3	-	-	-	
Instruments dérivés non courants et courants - actifs	VII.9.4	2,4	-	2,4	-	-	Niveau 2
Créances clients	VII.4.2	878,7	878,7	-	-	-	
Autres créances d'exploitation courantes	VII.4.2	437,8	437,8	-	-	-	
Autres actifs financiers courants	VII.9.2	48,5	22,3	26,2	-	-	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VII.9.1	387,2	-	387,2	-	-	Niveau 2
TOTAL		2 179,5	1 739,0	428,5	-	12,0	

VII.9.5.2. Passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers au 31 décembre 2018, regroupés selon les catégories définies par la norme IFRS 9.

(en millions d'euros)	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée		Au 31 décembre 2018			Mode de détermination de la juste valeur
	Note	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat	Passifs à la juste valeur par capitaux propres recyclable	
Emprunts et autres passifs financiers						
<i>Dettes financières non courantes</i>	VII.9.1	868,3	868,3	-	-	
<i>Dettes financières courantes</i>	VII.9.1	42,7	42,7	-	-	
<i>Trésorerie passive</i>	VII.9.1	5,2	-	5,2	-	Niveau 2
Instruments dérivés non courants et courants - passifs	VII.9.4	5,6	-	3,5	2,1	Niveau 2
Part non courante et courante des loyers à payer dans le cadre de contrats de concession		40,0	40,0	-	-	
Dettes fournisseurs	VII.4.2	574,6	574,6	-	-	
Autres dettes d'exploitation	VII.4.2	1 169,9	1 169,9	-	-	
TOTAL		2 706,3	2 695,5	8,7	2,1	

VII.10. Actifs détenus en vue de la vente

Au cours de l'exercice 2018, Transdev a classé en actifs et passifs détenus en vue de la vente certaines de ses activités *business to consumer* (« BtoC ») (voir note VII.3.3). Ces activités, qui ne constituent pas des unités génératrices de trésorerie, ont été évaluées au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et la juste valeur nette de frais de cession.

Au 31 décembre 2018, les principales catégories d'actifs et de passifs classés en actifs et passifs destinés à la vente sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2018
ACTIF	
Actifs non courants	4,5
Actifs courants (hors trésorerie et équivalents)	25,4
Trésorerie et équivalents	1,2
TOTAL DE L'ACTIF	31,1
PASSIF	
Passifs non courants	1,0
Passifs courants	57,9
TOTAL DU PASSIF HORS CAPITAUX PROPRES	58,9

VII.11. Provisions

VII.11.1. Taux d'actualisation

A l'exception des provisions pour engagements sociaux (voir note VII.5.2), les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2018 sont les suivants :

	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Euro		
2 à 5 ans	-0,1%	0,7%
6 à 10 ans	0,9%	1,7%
Plus de 10 ans	2,2%	2,7%
Dollar américain		
2 à 5 ans	2,9%	4,4%
6 à 10 ans	3,9%	5,2%
Plus de 10 ans	4,5%	6,0%

La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note VII.2 « Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables Groupe ».

VII.11.2. Détail des provisions

(en millions d'euros)	Provisions pour propre assureur et sinistres	Provisions pour engagements sociaux	Provisions pour litiges	Autres provisions pour risques et charges	Provisions
1^{er} janvier 2017	109,1	163,8	33,7	78,8	385,4
Dotation de l'exercice	117,4	19,2	13,2	40,7	190,5
Consommation de l'exercice	(79,4)	(20,6)	(8,4)	(20,8)	(129,2)
Reprises sans objet	(1,9)	(0,9)	(6,5)	(14,3)	(23,6)
Ecart actuariels	-	(1,8)	-	-	(1,8)
Désactualisation	1,2	3,5	-	0,5	5,2
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-
Effet de change	(12,9)	(4,8)	(0,5)	(0,3)	(18,5)
Autres mouvements	-	(0,3)	0,3	(0,7)	(0,7)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	133,5	158,1	31,8	83,9	407,3
<i>Dont part non courante</i>	<i>51,6</i>	<i>158,1</i>	<i>14,8</i>	<i>49,0</i>	<i>273,5</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>81,9</i>	<i>-</i>	<i>17,0</i>	<i>34,9</i>	<i>133,8</i>
31 décembre 2017	133,5	158,1	31,8	83,9	407,3
Dotation de l'exercice	120,8	18,5	16,9	99,0	255,2
Consommation de l'exercice	(73,7)	(18,8)	(8,2)	(18,9)	(119,6)
Reprises sans objet	(3,5)	(0,7)	(5,8)	(9,1)	(19,1)
Ecart actuariels	-	4,2	-	-	4,2
Désactualisation	1,9	3,3	-	(0,1)	5,1
Variation du périmètre de consolidation	(0,3)	0,6	0,6	(0,1)	0,8
Effet de change	6,7	(1,6)	0,2	1,6	6,9
Autres mouvements	0,4	0,5	(0,4)	(17,7)	(17,2)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	185,8	164,1	35,1	138,6	523,6
<i>Dont part non courante</i>	<i>111,7</i>	<i>164,1</i>	<i>18,4</i>	<i>86,6</i>	<i>380,8</i>
<i>Dont part courante</i>	<i>74,1</i>	<i>-</i>	<i>16,7</i>	<i>52,0</i>	<i>142,8</i>

VII.11.2.1. Provisions pour propre assureur et sinistres

Les provisions pour propre assureur et sinistres concernent essentiellement les activités aux Etats-Unis (164,1 millions d'euros à fin 2018) où Transdev s'assure auprès de tiers, mais avec un certain niveau de franchise restant à sa charge.

VII.11.2.2. Provisions pour engagements sociaux

Au 31 décembre 2018, les provisions pour engagements sociaux ressortent à 164,1 millions d'euros dont 126,2 millions d'euros au titre des provisions pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi et 37,9 millions d'euros au titre des autres avantages à long terme. Les mouvements des engagements relatifs aux régimes de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont détaillés dans la note VII.5.2 relative aux engagements sociaux.

VII.11.2.3. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges incluent l'ensemble des pertes jugées probables afférentes aux litiges de toutes natures (fiscal, social et autres) que le Groupe rencontre dans la conduite de ses affaires.

VII.11.2.4. Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions relatives aux obligations contractuelles de maintenance (grand levage) sur les activités ferroviaires en Allemagne,
- d'autres provisions pour risques et charges.

VII.12. Capitaux propres

VII.12.1. Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Capital

Au 31 décembre 2018, le capital social s'établit à 1 137 119 594 euros ; il est divisé en 118 203 700 actions de 9,62 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie (aucun instrument dilutif n'est en circulation).

Réserves de juste valeur

(en millions d'euros)	Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	Titres non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (non recyclable) ⁽¹⁾	Dérivés de matières premières en couverture de flux de trésorerie	Dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie	Total	Dont attribuables aux propriétaires de la société mère
Montant au 1^{er} janvier 2017	0,2		(1,8)	(0,1)	(1,7)	(0,4)
Variation de valeur	-		0,1	-	0,1	0,2
Variation de périmètre	-		-	-	-	-
Autres variations	-		-	-	-	(1,4)
Montant au 31 décembre 2017	0,2		(1,7)	(0,1)	(1,6)	(1,6)
Variation de valeur		(0,9)	0,2	-	(0,7)	(0,7)
Variation de périmètre			-	-	-	-
Autres variations	(0,2)	(0,3)	-	-	(0,5)	(0,5)
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2018	-	(1,2)	(1,5)	(0,1)	(2,8)	(2,8)

⁽¹⁾ A la suite de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les titres non consolidés, antérieurement classés en actifs disponibles à la vente, ont été évalués soit à la juste valeur par résultat ou soit, sur option irrévocable, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (voir note VII.1.2).

Réserves de conversion

Les cours de change des principales monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont détaillés dans la note VII.1.4.

VII.12.2. Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans le tableau de variation des capitaux propres (voir note VI).

VII.13. Impôts

VII.13.1. Impôts sur le résultat

VII.13.1.1. Détail de la charge fiscale

L'impôt sur le résultat du Groupe de l'exercice 2018 est une charge qui s'élève à (4,6) millions d'euros et se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2018
Groupe fiscal Transdev Group (France)	5,3	2,3
Pays-Bas	0,2	(0,1)
Etats-Unis	5,5	5,5
Allemagne	(1,7)	0,5
Australie	(2,1)	(2,0)
Portugal	(0,3)	(0,8)
Suède	(0,8)	(3,9)
Autres	(7,1)	(6,1)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(1,0)	(4,6)
<i>Dont impôt courant</i>	<i>(24,8)</i>	<i>(20,7)</i>
<i>Dont impôt différé</i>	<i>23,8</i>	<i>16,1</i>

La quasi-totalité des filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par la société Transdev Group (convention d'une durée de cinq ans, conclue en 2011, renouvelable par tacite reconduction). La société Transdev Group est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Transdev Group, société intégrante.

VII.13.1.2. Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2018
Résultat net des activités poursuivies (a)	76,1	(94,3)
Résultat des entreprises associées (b)	4,6	5,3
Impôts sur le résultat (c)	(1,0)	(4,6)
Résultat des activités poursuivies avant impôts (d) = (a)-(b)-(c)	72,5	(95,0)
TAUX D'IMPOSITION THÉORIQUE (e) ⁽¹⁾	34,43%	34,43%
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE -(d) x (e)	(25,0)	32,7
Pertes de valeur nettes sur goodwill	(0,7)	-
Différences de taux ⁽²⁾	11,1	(13,2)
Plus et moins-values de cessions	2,3	0,9
Impôts sans base	0,4	0,3
Visibilité fiscale ⁽³⁾	12,8	(33,8)
Autres éléments	(1,9)	8,5
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(1,0)	(4,6)

⁽¹⁾ Le taux d'imposition théorique indiqué est le taux d'impôt français (taux normal de 33,33%, auquel se rajoute la contribution sociale de 3,3%, portant le taux global à 34,43 %).

⁽²⁾ Les différences de taux sont liées à la présence du Groupe dans des pays où les taux d'imposition sont différents du taux d'imposition en France.

⁽³⁾ La visibilité fiscale correspond principalement aux mouvements des impôts différés actifs non appréhendés.

VII.13.2. Impôts différés actifs et passifs

VII.13.2.1. Evolution

L'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours des exercices 2017 et 2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	impôts différés nets
1^{er} janvier 2017	221,9	(234,0)	(12,1)
Mouvements de l'activité en résultat	(19,1)	42,9	23,8
Mouvements de l'activité hors résultat	(1,3)	0,1	(1,2)
Variation de périmètre de consolidation	1,4	(0,8)	0,6
Effet de change	(6,7)	7,7	1,0
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	-	-	-
Compensation des périmètres intégrés ⁽¹⁾	(151,0)	151,0	-
Autres mouvements	(0,8)	0,8	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017	44,4	(32,3)	12,1
31 décembre 2017	44,4	(32,3)	12,1
Mouvements de l'activité en résultat	(6,0)	22,1	16,1
Mouvements de l'activité hors résultat	0,6	-	0,6
Variation de périmètre de consolidation	0,1	(3,2)	(3,1)
Effet de change	(0,7)	0,2	(0,5)
Reclassement en actifs/passifs destinés à la vente	-	-	-
Autres mouvements	3,9	(3,3)	0,6
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2018	42,3	(16,5)	25,8

⁽¹⁾ Les soldes d'impôts différés sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidée pour leur position nette par entité fiscale (voir note VII.1.11).

Les mouvements d'activité hors résultat intègrent principalement les effets impôt sur les ajustements de juste valeur et sur les écarts actuariels.

Au 31 décembre 2018, le montant des impôts différés actifs non appréhendés au bilan s'élève à 231,8 millions d'euros, dont 175,0 millions d'euros d'impôts différés actifs issus des déficits fiscaux.

VII.13.2.2. Ventilation par nature et par destination

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Impôts différés actifs sur résultats	36,6	32,4
Impôts différés actifs hors résultats	7,8	9,9
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	44,4	42,3
Impôts différés passifs sur résultats	(33,5)	(16,0)
Impôts différés passifs hors résultats	1,2	(0,5)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(32,3)	(16,5)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	12,1	25,8
<i>Dont:</i>		
Déficits fiscaux	36,1	39,0
Immobilisations corporelles et incorporelles	(74,5)	(57,3)
Provisions et avantages sociaux	62,2	64,6
Amortissements dérogatoires en France	(35,1)	(35,3)
Autres	23,4	14,8

VII.13.2.3. Echéancier de péremption des impôts différés actifs sur déficits fiscaux (nets)

L'échéancier de péremption des impôts différés actifs sur déficits fiscaux reconnus au bilan au 31 décembre 2018 est le suivant :

(en millions d'euros)	ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2018			Total
	≤ 5 ans	> 5 ans	Illimitée	
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DÉFICITS FISCAUX (NETS)	-	0,7	38,3	39,0

Les modalités de revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables sont explicitées dans la note VII.1.11, notamment la prise en compte d'un planning fiscal de 5 ans.

VII.13.3. Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers. Le Groupe prend en compte dans son estimation des risques, les charges qui pourraient résulter des conséquences de ces contrôles fiscaux, en fonction de l'analyse technique des positions que le Groupe défend face aux administrations fiscales. L'estimation de ces risques est revue périodiquement, au regard de l'évolution des contrôles et des contentieux.

VII.14. Engagements hors bilan et sûretés réelles

VII.14.1. Engagements hors bilan donnés et reçus

ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNÉS (en millions d'euros)	31 décembre 2018	ÉCHÉANCE		
		< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Garanties opérationnelles y compris <i>performance bonds</i>	745,9	350,7	262,3	132,9
Obligations d'investissement industriel et d'achat	482,1	57,9	424,2	-
Engagements liés aux activités opérationnelles	1 228,0	408,6	686,5	132,9
Garanties de passif	40,2	24,7	15,5	-
Obligations d'investissement	68,7	68,7	-	-
Engagements liés au périmètre du Groupe	108,9	93,4	15,5	-
Lettres de crédit	58,1	58,1	-	-
Autres engagements de financement	3,7	-	3,7	-
Engagements liés au financement	61,8	58,1	3,7	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	1 398,7	560,1	705,7	132,9

ENGAGEMENTS ET GARANTIES REÇUS (en millions d'euros)	31 décembre 2018	ÉCHÉANCE		
		< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Garanties opérationnelles	80,0	17,2	56,0	6,8
Engagements liés aux activités opérationnelles	80,0	17,2	56,0	6,8
Garanties de passif	8,3	6,1	2,2	-
Autres garanties liées aux variations de périmètre	68,7	68,7	-	-
Engagements liés au périmètre du Groupe	77,0	74,8	2,2	-
Garanties d'une dette	0,4	-	0,4	-
Engagements liés au financement	0,4	-	0,4	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	157,4	92,0	58,6	6,8

Les engagements donnés au titre des contrats de location simple sont détaillés dans la note VII.6.3.

Les engagements reçus au titre des lignes de crédit non utilisées sont analysés dans la note VII.9.1.4.

Garanties opérationnelles – Engagements donnés

On entend par garantie opérationnelle ou d'exploitation, tout engagement non lié à des opérations de financement requis au titre de contrats ou marchés et en général dans le cadre de l'exploitation et de l'activité des sociétés du Groupe. On compte parmi ces garanties des engagements de type cautions de soumission sur appels d'offres, cautions de restitution d'acomptes, garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Obligations d'investissement et d'achat – Engagements donnés

Il s'agit des engagements irrévocables liés à l'acquisition d'actifs opérationnels.

Lettres de crédit – Engagements donnés

Les lettres de crédit sont délivrées par des établissements financiers au profit de créanciers, clients ou fournisseurs de sociétés du Groupe, à titre de garantie dans le cadre de leurs opérations d'exploitation. Les lettres de crédit données correspondent principalement aux garanties données aux assureurs aux Etats-Unis afin de garantir le règlement des franchises lors de sinistres. Le montant global est actualisé par chaque assureur par calcul actuariel du risque sinistre, annuellement ou à chaque renouvellement de police d'assurance.

Ne figure dans le tableau ci-dessus que la part des lettres de crédit qui excède le montant de la provision pour propre assureur et sinistres couvrant ce risque et déjà comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée (voir note VII.11.2).

VII.14.2. Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 31 décembre 2018, les sûretés réelles données par le Groupe s'élèvent à 81,3 millions d'euros et ont pour vocation de garantir des dettes financières dont l'encours de crédit tiré à fin 2018 s'élève à 31,4 millions d'euros.

VII.15. Autres notes

VII.15.1. Opérations avec les parties liées

VII.15.1.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants (parties liées)

Les principaux dirigeants du Groupe sont constitués par les membres du Comité Exécutif de Transdev et par les administrateurs.

Entre 2017 et 2018, les principales évolutions au sein du Comité Exécutif de Transdev ont été les suivantes :

- départ non remplacé du Directeur du Développement en début d'année ;
- départs remplacés de 2 membres du Comex en fin d'année 2018 (*Chief Executive Officer* -CEO- France et CEO International) ;
- départ en fin d'année 2018 du CEO Pays-Bas remplacé au Comex par un poste de CEO Europe du Nord et Europe Centrale.

Par ailleurs, le poste de Directeur de la Stratégie et de la Performance, qui représentait 0,3 équivalent temps plein (ETP) en 2017 (entrée en septembre 2017), représente 1 ETP en 2018.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres du Comité Exécutif de Transdev :

(en milliers d'euros)	2017	2018
Avantages à court terme hors cotisations patronales ⁽¹⁾	4 376,0	5 770,7
Cotisations patronales ⁽²⁾	1 271,1	1 753,4
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽³⁾	84,8	165,1
Autres avantages à long terme ⁽⁴⁾	14,0	-
TOTAL	5 745,9	7 689,2

⁽¹⁾ Rémunérations fixes et variables, avantages en nature et indemnités de fin de contrat. Les rémunérations variables correspondent aux parts variables dues au titre des exercices N-1 et versées au cours de l'exercice suivant.

⁽²⁾ Hors cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

⁽³⁾ Coûts des services rendus.

⁽⁴⁾ Autres rémunérations acquises mais dues à long terme.

Jetons de présence des administrateurs de la société Transdev Group

L'assemblée générale de la société Transdev Group du 20 mars 2018 a fixé le montant global brut annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs à 60 000 euros, au titre de l'année 2018.

VII.15.1.2. Relations avec les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les co-entreprises et les entreprises associées sont détaillées dans la note VII.8.1. Ces transactions sont peu significatives et sont réalisées selon des conditions normales de marché.

VII.15.1.3. Relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et de Veolia et leurs filiales non rattachées à Transdev

Les relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et de Veolia et leurs filiales non rattachées à Transdev sont décrites dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et ses filiales non rattachées à Transdev		Relations avec les sociétés de Veolia et ses filiales non rattachées à Transdev	
	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2018
Créances				
Créances d'exploitation	-	-	2,2	2,3
Créances financières courantes	3,9	2,8	-	-
Instruments dérivés non courants - passif	-	-	2,7	2,3
Dettes				
Dettes d'exploitation	-	-	1,4	1,5
Dettes financières courantes	-	-	-	-
Dettes financières non courantes	-	-	-	-
Produit des activités ordinaires	-	-	0,3	0,2
Charges opérationnelles	-	-	(0,1)	1,0
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-

VII.15.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets EY et Mazars agissent en tant que commissaires aux comptes du Groupe.

(en millions d'euros)	Réseau EY	Réseau Mazars	Autres
Certification des comptes	3,2	3,0	0,1
Services autres que la certification	0,6	0,4	-
Dont services autres que la certification requis par les textes	0,3	0,1	-
Dont autres ⁽¹⁾	0,3	0,3	-
TOTAL	3,8	3,4	0,1

⁽¹⁾ Juridique, fiscal, social...

VII.16. Procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Les principales procédures judiciaires en cours ou ayant pris fin au cours de l'exercice sont exposées ci-dessous.

VII.16.1. Aides régionales au transport routier de voyageurs en Île-de-France (France)

En 2004, le Syndicat Autonome des Transports de Voyageurs (SATV) et la Société Autocars R. Suzanne ont demandé à la Région Île-de-France d'abroger les délibérations de 1994, 1998 et 2001 instaurant le dispositif d'aides, aux motifs que la Région avait méconnu les dispositions de l'article 108-3 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, qui impose que tout projet d'aides doit, préalablement à sa mise en œuvre, être notifié à la Commission Européenne.

Par une décision du 2 février 2017, la Commission Européenne a reconnu que les régimes d'aides mis à exécution par la France en faveur des entreprises de transport par autobus dans la Région Île-de-France sont compatibles avec le marché intérieur et ne peuvent donc pas faire l'objet de demandes de récupération des subventions par la Région. Seuls les intérêts au titre de la période d'illégalité (période entre le 20 octobre 1994 et le 2 février 2017) pourraient être récupérés.

Transdev SA, Transdev Île-de-France et Transports Rapides Automobiles (TRA) ont déposé le 15 mai 2017 auprès du Tribunal de l'Union Européenne (TUE) une requête en annulation partielle de la décision de la Commission Européenne, considérant que le régime d'aides n'a pas été mis illégalement en œuvre et n'avait pas à être notifié préalablement du fait qu'il s'agissait d'un régime d'aides existant, car instauré avant l'entrée en vigueur du Traité de Rome. La Région Île-de-France et d'autres opérateurs de transport franciliens ont également déposé un recours en annulation auprès du TUE. L'audience au TUE a eu lieu en septembre 2018. La décision du TUE n'est pas attendue avant début 2019.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes du Groupe.

VII.16.2. Metrolink (Etats-Unis)

Le 17 octobre 2012, certains assureurs ont poursuivi Connex Railroad LLC et Transdev North America Inc. en Californie pour recouvrer les montants qu'ils avaient payés, à la suite d'un accident ayant eu lieu en 2008. L'ensemble des procédures engagées à la suite de cet accident a pris fin au cours de l'exercice 2018.

VII.17. Développements récents et événements post-clôture

Néant.

VII.18. Principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

Au 31 décembre 2018, 619 entités étaient consolidées au sein du groupe Transdev (633 au 31 décembre 2017), dont:

- 554 sociétés intégrées globalement,
- 3 sociétés intégrées à hauteur de leur quote-part,
- 62 sociétés mises en équivalence, dont 47 co-entreprises.

Les principales sociétés du Groupe sont reprises ci-dessous :

Société	Pays	Adresse	Méthode de consolidation à la clôture ⁽¹⁾	Pourcentage de contrôle à la clôture	Pourcentage d'intérêt à la clôture
FRANCE					
TRANSDEV GROUP	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV ILE-DE-FRANCE	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSPORTS RAPIDES AUTOMOBILES	FRANCE	241 CHEMIN DU LOUP, 93420 VILLEPINTE	IG	100,0	100,0
SOCIETE DU METRO DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE	FRANCE	15 RUE DE LA PETITE CHARTREUSE, 76000 ROUEN	IG	100,0	100,0
REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS	FRANCE	RUE OCTAVE VIRGILLY, 83100 TOULON	IG	71,4	71,4
COMPAGNIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	FRANCE	7 RUE MAX LE BAIL, 22000 SAINT BRIEUC	IG	100,0	99,9
TRANSDEV GRAND EST	FRANCE	8 RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 54000 NANCY	IG	100,0	100,0
TRANSDEV URBAIN	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
COMPAGNIE FRANCAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSAMO	FRANCE	12 RUE ROUGET DE L'ISLE, IMMEUBLE AXE SEINE, 92130 ISSY LES MOULINEAUX	IG	95,1	95,1
RATP DEV TRANSDEV ASIA SA	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	MEQ	50,0	50,0
PAYS-BAS					
TBC HOLDING B.V.	PAYS-BAS	JAN VAN GOYENKADE 8, AMSTERDAM, 1075 HP	IG	86,4	86,4
CONNEXION TAXI SERVICES B. V.	PAYS-BAS	OOSTERLANDENWEG 15, 8271 ES IJSSELMUIDEN	IG	100,0	86,4
CONNEXION OPENBAAR VERVOER N. V.	PAYS-BAS	WAARDERWEG 48, 2031 BP HAARLEM	IG	100,0	86,4
WITTE KRUIS AMBULANCE B. V.	PAYS-BAS	LAAPERSVELD 75, 1213VB HILVERSUM	IG	100,0	86,4
ALLEMAGNE ET REPUBLIQUE TCHEQUE					
TRANSDEV GMBH	ALLEMAGNE	GEORGENSTRAÙE 22, 10117 BERLIN	IG	100,0	100,0
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH	ALLEMAGNE	BAHNHOFPLATZ 9, 83607 HOLZKIRCHEN	IG	100,0	100,0
NORDWESTBAHN GMBH	ALLEMAGNE	ALTE POSTSTR. 9, 49074 OSNABRÜCK	IG	100,0	100,0
TRANSDEV MORAVA	REPUBLIQUE TCHEQUE	POHRANIČNÍ 504/27, VÍTKOVICE, 703 00 OSTRAVA	IG	100,0	100,0
SUEDE ET FINLANDE					
TRANSDEV NORTHERN EUROPE AB	SUEDE	FREDSFORSSTIGEN 22-24, 168 67 BROMMA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SVERIGE AB	SUEDE	FREDSFORSSTIGEN 22-24, 168 67 BROMMA	IG	100,0	100,0
MERRESOR AB	SUEDE	CITYTERMINALEN, KLARABERGSVIADUKTEN 72, 111 64 STOCKHOLM	IG	100,0	100,0
TRANSDEV FINLAND OY	FINLANDE	TUUPAKANTIE 7 A FI-1740 VANTAA	IG	100,0	100,0
PORTUGAL ET ESPAGNE					
TRANSDEV PARTICIPAÇÕES SGPS	PORTUGAL	AVENIDA D. AFONSO HENRIQUES, 1462 – 1º 4450-013 MATOSINHOS	IG	100,0	100,0
TRANSDEV DIVISION ESPANA, SLU	ESPAGNE	CALLE SERRANO, 93 - 28006 - MADRID	IG	100,0	100,0
ROYAUME-UNI ET IRLANDE					
TRANSDEV PLC	ROYAUME-UNI	CAVENDISH HOUSE, 91-93 CAVENDISH STREET, KEIGHLEY, WEST YORKSHIRE, ENGLAND, BD21 3DG	IG	100,0	100,0
TRANSDEV IRELAND	IRLANDE	RED COW, NAAS RD. CLONDALKIN, DUBLIN 22, IRELAND	IG	100,0	100,0
ETATS-UNIS ET CANADA					
TRANSDEV NORTH AMERICA INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL, INC	ETATS-UNIS	4610 SOUTH 35TH STREET, PHOENIX, AZ 85040,	IG	100,0	100,0
B2B GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NY, INC.	ETATS-UNIS	45-02 DITMARS BOULEVARD, SUITE 19, ASTORIA, NY 11105	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SERVICES, INC	ETATS-UNIS	2817 CANAL STREET, NEW ORLEANS, LA 70119	IG	100,0	100,0
TRANSDEV CANADA INC.	CANADA	720, RUE TROTTER, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (QUÉBEC), J3B 8T2	IG	100,0	100,0

(1) IG : Intégration globale ; MEQ : Mise en équivalence

Comptes consolidés

Société	Pays	Adresse	Méthode de consolidation à la clôture ⁽¹⁾	Pourcentage de contrôle à la clôture	Pourcentage d'intérêt à la clôture
AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE					
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY LTD	AUSTRALIE	LEVEL 8, 469 LA TROBE STREET, MELBOURNE, VICTORIA 3000	IG	100,0	100,0
TRANSDEV MELBOURNE PTY LTD	AUSTRALIE	12/114 WILLIAM STREET, MELBOURNE, VICTORIA 3000	IG	100,0	100,0
HARBOUR CITY FERRIES PTY LTD	AUSTRALIE	SUITE 2 LEVEL 19 9 HUNTER STREET, SYDNEY, NEW SOUTH WALES, 2000	IG	100,0	100,0
TRANSDEV NSW SOUTH PTY LTD	AUSTRALIE	27 LINK RD BANKSTOWN AERODROME, NEW SOUTH WALES, 2200	IG	100,0	100,0
TRANSDEV WA PTY LTD	AUSTRALIE	8 SAINSBURY RD, O'CONNOR WESTERN AUSTRALIA 6163	IG	100,0	100,0
CHILI ET COLOMBIE					
TRANSDEV CHILE S.A.	CHILI	HERNANDO DE AGUIRE, 162, OFFIC.1203, PROVIDENCIA SANTIAGO	IG	100,0	100,0
REDBUS URBANO SA	CHILI	AVENIDA EL SALTO 4651, HUECHURABA, SANTIAGO	IG	100,0	100,0
TRANSDEV COLOMBIA SAS	COLOMBIE	AV CL 57R sur 72F 50, BOGOTÁ, CUNDINAMARCA	IG	100,0	100,0
ASIE					
VT RATP CHINA	HONG-KONG	WHITTY STREET TRAM DEPOT, CONNAUGHT ROAD WEST, HONG KONG	MEQ	100,0	50,0
SEOUL LINE 9	COREE	157-230 - 38, GAEHWADONG-RO 8-GIL, GANGSEO-GU, SEOUL	IG	80,0	44,0
RATP DEV TRANSDEV KOREA	COREE	(07788) - 1303, PRIVATE TOWER 2, 171, MAGOKJUNGANG-RO, GANGSEO-GU, SEOUL	MEQ	100,0	50,0
RATP DEV TRANSDEV INDIA PVT. LTD.	INDE	LEVEL 3, REGUS BUSINESS CENTRE, NEO VIKRAM, ABOVE AUDI SHOWROOM, NEW LINK ROAD, ANDHERI WEST, MUMBAI 400 053	MEQ	100,0	50,0
MAROC					
TRANSDEV RABAT SALE SA	MAROC	8 RUE HAJ MOHAMED ERRIFAI HASSAN -RABAT- MAROC. 10 000	IG	100,0	100,0

Les principales acquisitions de l'exercice sont détaillées dans la note VII.3.4. Elles ne sont pas significatives individuellement.

(1) IG : Intégration globale ; MEQ : Mise en équivalence

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Transdev Group
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8.320.000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Transdev Group

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Transdev Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes VII.3.3, VII.4.1.1 et VII.10 de l'annexe aux comptes consolidés exposant les incidences des désengagements de certaines activités de business to consumer (« BtoC »).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ Votre groupe a procédé à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition selon les méthodes décrites dans les notes VII.1.9, VII.2 et VII.7 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests et les hypothèses utilisées pour élaborer les prévisions de flux de trésorerie. Nous avons également examiné qu'une information appropriée était communiquée dans les notes de l'annexe précitées.
- ▶ Les autres actifs incorporels à durée de vie déterminée, les actifs corporels, les actifs financiers, les impôts, les provisions et les engagements sociaux ainsi que les instruments financiers sont comptabilisés et évalués selon les méthodes décrites dans les notes VII.6.1, VII.6.2, VII.6.4, VII.9.2, VII.13.1, VII.13.2, VII.9.5 et VII.11.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations concernant ces comptes, à vérifier, par sondages, les calculs effectués par votre groupe et examiner qu'une information appropriée était donnée en annexe à ce titre.
- ▶ Comme indiqué, dans la note VII.16 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans des litiges et des arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Nous avons apprécié l'information donnée à ce titre dans les annexes aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

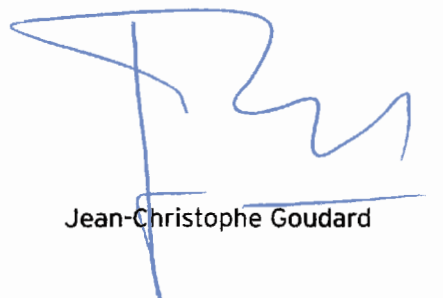
ERNST & YOUNG et Autres



Gilles Rainaut



Charles Desvernois



Jean-Christophe Goudard

